

Evolution du système éducatif de l'Algérie de 1830 à 2012 : Origines historiques des disparités régionales

Mohamed SADEG⁽¹⁾

Résumé:

Le présent article se fixe comme objectif d'examiner la situation actuelle du système éducatif algérien sur la base de l'évaluation du niveau scolaire et culturel de la population algérienne sous la régence et la colonisation française. Nous n'avons abordé que les éléments saillants de ces périodes. Ces précisions sont nécessaires si l'on veut étudier le système éducatif algérien de l'Algérie indépendante. En dressant le bilan de toutes les initiatives pendant la période coloniale, peut-on conclure que la scolarisation des Algériens fut un échec du fait de la politique menée par les autorités françaises, mais aussi du fait que les Algériens qui s'opposèrent à ce qui leur semblait une entreprise de déculturation. Une grosse majorité de la population algérienne vit à la campagne. Elle a gardé son organisation et son mode de vie tribale. La population algérienne n'est pratiquement pas scolarisée. Aucune infrastructure d'établissements scolaires, exception faite des quelques écoles construites par l'administration coloniale dans les grandes villes d'Algérie. Au sud algérien ; l'enseignement avant le plan de scolarisation de 1944 est inexistant. Une seule école est ouverte à Tamanrasset. Trois classes ont fonctionné dans cette école jusqu'à l'indépendance de l'Algérie. Toutes les initiatives ont échoué. L'école française n'a constitué un creuset d'intégration que pour les Européens et les juifs après l'adoption du décret Crémieux du 24 Octobre 1870. De plus cette idéologie n'explique pas tout : l'accord de ces nouveaux partisans de l'assimilation se fut surtout sur le plan de la politique Kabyle. En vérité, l'opinion pensait à scolariser la Kabylie et non pas toute l'Algérie. Jules Ferry voulait créer quelques écoles rattachées directement au ministère, d'où leur nom « écoles ministérielles ». Il fut créé huit écoles ministérielles en Kabylie. Cette expérience échoua. Le problème avec cette expérience, c'est qu'elle a posé un faux dilemme en laissant entendre que les Kabyles et les colons vont adhérer sans soulever de résistance.⁽²⁾

Mot clés : Education, enseignement, école française, indigènes, politique scolaire, Algérie (1830 – 1962), Kabylie, colonisation, plan de scolarisation, école rabbiniques, disparités régionales.

(1) Professeur titulaire, Ecole Supérieure de Commerce - ESC d'Alger. Directeur du laboratoire d'Etudes Pratiques en Sciences Commerciales et en Sciences de Gestion.

(2) Ce travail est effectué dans le cadre du projet PNR N° 08/2011.

De la période coloniale jusqu'au jour d'aujourd'hui le système éducatif a considérablement évolué en Algérie. Avant de présenter la situation actuelle, nous allons dans un premier temps aborder sa situation durant la période de la Régence ensuite la période coloniale (1830 – 1962) pour parler enfin bien évidemment du système éducatif algérien au lendemain de l'indépendance de l'Algérie en 1962. Il nous semble nécessaire de faire l'état des lieux pour faire ressortir les origines des disparités régionales.

Le système éducatif de l'Algérie avant 1830

Avant 1830, comme dans tous les pays musulmans, l'enseignement en Algérie, intimement rattaché à la religion, est dispensé dans les écoles coraniques, rabbiniques ou dans les congrégations ; c'était le cas pour l'enseignement primaire jusqu'au milieu du XIXe siècle. Ces précisions sont nécessaires si l'on veut faire l'état des lieux au moment de la mise en place d'un système éducatif spécifique aux autochtones d'Algérie pendant la période coloniale (1830 – 1962) et la situation de l'éducation de l'Algérie indépendante (1962-2012). Nous n'allons aborder que les éléments saillants de ces périodes. Cet état des lieux a pour but d'évaluer le niveau scolaire et culturel de la population sous la Régence. Avant d'aborder la description du système scolaire à cette époque, il ne faut pas perdre de vue que la population totale de la Régence évaluée à deux millions et demi d'habitants, était inégalement répartie sur un territoire immense, et qui vivait principalement de l'agriculture et de l'élevage. Toute vie économique qu'avait connue l'Algérie à l'époque de Carthage a disparu. La prospérité d'Alger n'est en début du XIXe siècle qu'une illusion.

L'enseignement est alors dispensé localement aux seuls garçons dans les écoles coraniques. Peu d'archives existent sur le fonctionnement de ces écoles coraniques. On a évalué à environ 2 000 le nombre d'écoles coraniques dans toute la Régence d'Alger. Le seul outil pédagogique utilisé dans une école coranique est le Coran. L'instruction religieuse se poursuit jusqu'à l'âge de seize ans, basé essentiellement sur la mémorisation et la récitation du Coran. Les enfants ne lisent et n'écrivent que les versets du Coran. Leur manière d'étudier est fort bruyante. Tous ensemble prononcent à haute voix les versets du Coran pour les confier à leur mémoire. La première chose qu'apprend l'enfant est la « Fatiha », la première sourate du Coran, résumé de la foi « il n'y a de Dieu qu'Allah et Mohamed est son prophète (Que Allah

le bénisse et lui accorde le salut) » ; puis il entame les sourates qui suivent, selon l'ordre inversé car les plus courtes sont les dernières. On déduit ainsi le degré d'instruction de l'enfant à la sourate qu'il étudie. Dès qu'il atteint la sourate de la « Vache » ; il a terminé la lecture du livre sacré et il a droit au titre de « Taleb » et à l'appellation respectueuse de « Si » par exemple Ahmed devient Si Ahmed (Jouin et all., 2001).

Seuls les élèves qui arrivent à mémoriser tous les versets du Coran avaient deux choix possibles : Le premier est de devenir des Tolba. Dans les villes comme Constantine ou Tlemcen, on comptait 2 000 écoliers dans 50 msids (écoles) et 600 tolba dans ces deux médersas de Constantine et Tlemcen. Le deuxième choix est de poursuivre les études secondaires ou supérieures en Algérie ou dans les mosquées ; universités de Tunis ou du Caire pour approfondir leurs connaissances. Le Maroc et la Tunisie possédaient avec la Qarawiine et la Zitouna, des universités réputées qui formaient des cadres de l'administration et des mosquées. Le programme d'enseignement, dans ces deux universités, comprend essentiellement le Coran, et l'exégèse, le hadith, le fikh et la usul-al-fikh et la grammaire arabe. Ibn Khaldoun (1332-1406), ce génie arabo-musulman rapporte que « les habitants de l'Ifriqiya enseignent le Coran aux enfants ; mais presque partout, ils leur font apprendre en même temps les traditions, les principes et quelques rudiments des autres sciences. Mais ils tiennent surtout à familiariser les enfants avec le texte du Coran et les diverses variantes et leçons du livre saint»(Ibn Khaldoun, 1965).

Dans la Régence d'Alger, le contenu des études secondaires et des hautes études diffère qualitativement de celui de l'école coranique. Dans les zaouïas, l'enseignement comprend l'étude du Coran, de la langue, de la littérature et grammaire arabe, la jurisprudence et la théologie, quelquefois l'arithmétique d'Ibn el Hissad et d'Ibn Khaldoun et enfin les traités médicaux d'Ibn Sina (M. Bennoune, 2000). On retrouve enfin une ébauche d'enseignement supérieur en langue, en médecine, en théologie, en mathématiques et en astronomie. Toutefois, parmi ces spécialités, la théologie domine.

Dans les campagnes, l'enseignement est le fait des confréries religieuses ou zaouïas. Les zaouïas, très répandues dans ces campagnes (30 pour la région de Tlemcen), entretenaient les écoles coraniques où l'enfant apprenait à lire, à écrire ainsi que des versets du Coran. En général, un enseignement très modeste, rattaché à la religion, réservé aux garçons et qui scolarisait dans l'enseignement primaire près de 20% des enfants.

Quant à la population juive, elle n'a pas de système éducatif organisé. C'est le grand prêtre Yéchouchoua ben Gamla qui a mis en place un véritable réseau d'enseignement. Chaque communauté suffisamment importante se doit d'avoir son école. On doit obligatoirement apprendre dès l'âge de cinq ou six ans. Les cours sont donnés à la synagogue et quelquefois dans la maison du maître. Seuls les garçons vont à l'école, mais dans certaines localités, les filles reçoivent à domicile une éducation de base dispensée par des maîtres particuliers. Les enfants apprennent à lire et à mémoriser des parties entières de la Tora, et à écrire et à réciter les prières. La majorité des enfants ne poursuivent pas leurs études après l'âge de 13 ans. Seuls les élèves particulièrement brillants ou poussés par leurs parents poursuivent encore leurs études (Guedj, 2003).

Il serait donc faux de considérer la population de la Régence comme illettrée. Si l'enseignement technique et scientifique était pratiquement inexistant, l'instruction élémentaire était largement répandue. Le jugement sur l'état de l'instruction est favorable, sous réserve de sa qualité : « L'instruction primaire, conclut Daumas (1853), était beaucoup plus répandue en Algérie qu'on le croit généralement. Nos rapports avec les indigènes des trois provinces (Tlemcen, Alger, Constantine) ont démontré que la moyenne des individus du sexe masculin sachant lire et écrire, était au moins égale à celle que des statistiques départementales ont fait connaître pour nos campagnes ». Daumas (1853) évalue à 2 ou 3 000 par province les jeunes gens qui suivaient dans les médersas les cours moyens, et 6 à 800 ceux qui parvenaient à l'étude des sciences de droit et de théologie. Cette opinion était partagée par le professeur Marcel Emerit pour qui le nombre d'illettrés était alors moins élevé qu'en France où elle dépassait 40% (M. Emerit, 1951). Rozet (1833) écrit en 1930 que cette population « ... a peut-être plus d'éducation que le peuple français, presque tous les hommes savent lire, écrire, compter... ». (Rozet, C.A. 1833).

Toutefois dans le cas de la qualité de l'enseignement traditionnel, il n'y a pas de comparaison à faire avec celle d'un pays aussi relativement modernisé que la France de cette époque. Le système éducatif français avait déjà été établi par la révolution de 1789 et la grande refonte de l'enseignement secondaire et supérieur du premier Empire. Comme le résume Gallot (1991) « Au-delà des lycées, en marge de l'université, l'Etat français avait déjà pris en charge, depuis le XVIIIe siècle et la révolution française, la formation d'ingénieurs d'élite, dans le cadre de grandes écoles prestigieuses comme

l'Ecole Polytechnique, l'Ecole des Mines, l'Ecole des Ponts et Chaussées. Depuis le début du siècle, avaient été créées des Ecoles des Arts et Métiers, l'Ecole centrale et quelques écoles d'ingénieurs ».

Ainsi, pour Mustapha Lacheraf (1963), le système éducatif algérien est resté traditionnel, voire même archaïque par rapport aux pays dont la modernisation infrastructurelle et superstructurelle était déjà amorcée. Certes, « avant la conquête, écrit M. Lacheraf, l'enseignement était relativement répandu en Algérie. Il y avait des milliers d'écoles. Chaque village, en possédait au moins deux. Mais à cette époque la culture arabe d'Algérie subissait plus ou moins le sort de la culture arabe des pays d'Orient ou d'Afrique. Sortant à peine d'une scolastique, c'était une culture d'érudits, assez honorable sous certains aspects. Il y avait moins d'illettrés en Algérie qu'en France, mais il faut s'entendre et replacer l'affirmation dans une juste perspective : le niveau de cette culture arabe se ressentait d'une certaine conception statique, décorative. Elle était assez sommaire, surchargée de notes vieillottes, même pour le XIXe siècle. Elle ne procédait ni par investigation, ni par sens critique comme la culture moderne ». (M. Bennoune, 2000). Les écoles élémentaires qui existent en Algérie paraissent sans intérêt : les enfants ne lisent et n'écrivent que les versets du Coran. La majeure partie d'entre eux ne savent absolument que réciter machinalement, sans-y attacher aucun sens, les versets du Coran, enseignés par des tolba qui ne les comprennent pas eux - mêmes. Quant aux autres, qui passent pour plus instruits, tous lisent et écrivent fort mal. Aucun commentaire, aucune explication, l'ignorance du maître l'en rend incapable ; point d'autres facultés exercées que la mémoire. Quelques instituteurs ont même répondu très franchement que, pour eux, la première de toutes les choses était le Coran et que tout ce qui s'en écartait, n'avait aucune utilité. L'une des raisons de l'handicap de la culture algérienne est dûe selon Lacheraf à l'influence de l'esprit de la Zitouna, d'El- Azhar et de Quarawiine : « Si cette culture avait été nourrie, affirme t-il à d'autres sources plus vives et plus modernes que la Zitouna, je suis certain qu'elle aurait fait sa propre évolution et n'aurait pas été teintée exclusivement de pensée religieuse et moralisante. Il faut exclure toute sentimentalité et reconnaître que la formation des maîtres était limitée, la langue persécutée ; le public, en fonction duquel s'instaurent les critères et les jugements et s'opère toute sélection véritable, était, encore, très restreint. Car la culture n'est pas seulement une aspiration ; elle a besoin d'un équipement, du sens de la recherche en fonction d'un public à créer d'abord, à nourrir ensuite et à solliciter enfin, en vue d'en faire un juge,

un arbitre, est la raison d'être de toute culture digne de ce nom... ». (M. Lacheraf, 1963). Cette opinion était partagée par Ibn Khaldoun pour qui l'une des raisons de la quasi disparition des sciences au Maghreb est due aussi à « l'instruction défectueuse que les étudiants ont reçue et à l'interruption des bonnes traditions académiques » (Ibn Khaldoun, 1965). C'est pourquoi on ne peut parler « d'administration scolaire » au sens moderne du mot pas plus qu'il ne faut chercher quelques structures locales ou régionales. L'autorité politique et administrative ottomane se désintéressant du problème éducatif de la population locale, le système est dès lors laissé à l'autorité des différents groupes de population qui choisissent l'objet et le contenu de l'enseignement de leurs enfants. Il en résulte deux enseignements distincts, le premier pour la population scolaire musulmane attachée à la lecture coranique, et la deuxième pour la population juive attachée à l'enseignement biblique. L'administration ottomane n'avait, donc, pas pris en charge l'enseignement en général. Cet enseignement était géré par le peuple, dont l'apport financier subvenait également aux besoins des mosquées et des zaouias. En un mot, le système scolaire sous l'administration ottomane est entièrement absent.

Toutefois, il faut dire que cette culture algérienne « par sa large diffusion, par son caractère humaniste, son adaptation souvent harmonieuse et utile en milieu rural, elle a eu pour effet de résorber l'analphabétisme et de donner aux intellectuels un sens plus aigu de leur responsabilité. A la conquête de l'Algérie, conclut Lacheraf, les écoles furent fermées par les autorités coloniales. Ce fut l'interrègne de l'intolérance délibérée. On n'ouvrit pas l'école française en remplacement... ». (M. Lacheraf, 1963).

L'effondrement du système éducatif de l'Algérie d'avant 1830

C'est sous le règne de Charle X, le 5 juillet 1830 que la France débarque à Alger. Charle X, est destitué le 28 juillet 1830, Louis Philippe lui succède. Un Dey est à la tête de la Régence d'Alger. Politiquement et administrativement, la Régence d'Alger est une Province de l'empire Ottoman. La colonisation française a entraîné des destructions et surtout la spoliation des terres qui provoqua la désintégration et la déculturation concomitante de la population. Le processus de dépossession mis en branle par Burgeaud a commencé avec la confiscation des biens de la fondation pieuse « La Mecque et Médine », spécialisée dans le financement de l'éducation des enfants. Les arrêtés du 7 décembre 1830, 23 Mars 1843, 4 juin 1843 décident de réunir au domaine public les immeubles des mosquées et des habous, supprimant ainsi les ressources nécessaires destinées à l'enseignement public, données gratuitement jusqu'à

alors. Ce qui a contribué à l'effondrement du système éducatif traditionnel de l'Algérie d'avant 1830.

Les autorités françaises s'en réjouissent « ... lorsque les écoles coraniques seraient tombées en poussière et le peuple arabe retourné à l'ignorance des premiers âges, il serait alors possible de lui apprendre quelque chose ». (Perville, 1984). Le général Ducrot affirme clairement : « entravons autant que possible le développement des écoles musulmanes, des zaouïas ... tendons en un mot au désarmement moral et matériel du peuple indigène ». (M. Lacheraf, 1965). Le résultat de cette politique est clair ; écoles coraniques et médersas délaissées à l'exception d'un nombre restreint de celles que les habitants entretenaient directement. Dans les tribus, les zaouïas trop rapprochées des centres européens sont abandonnées, d'autres sont détruites par la guerre et les manuscrits qui servaient de base à l'enseignement dispersés. Sur le plan des effectifs, la plupart des professeurs avaient au cours des hostilités, émigré dans les régions non encore soumises à la domination française. Les autres, les professeurs qui sont restés, privés de traitements et de logements sont tombés dans la misère où se contentent à remplir les fonctions de culte. En 1847, l'enseignement public était dans un si fâcheux état qu'il ne pourrait bientôt plus former ni de cadis, ni de muftis, ni même de professeurs (mouderès) ou de maîtres d'école (mouadebs) (Ageron, 1968).

S'appuyant sur le rapport du général Bedeau, sur le plan quantitatif et par région, le général Bedeau démontre clairement que Constantine avait en 1837, 1 350 élèves scolarisés dans 86 écoles coraniques ; dans l'ensemble des tribus du Constantinois dans la même année (1837) avaient 3 000 élèves scolarisés dans 300 écoles coraniques. Quant à l'enseignement secondaire la ville de Constantine avaient 35 écoles de mosquées et 7 médersas accueillant 6 à 700 tolba ; la province de Constantine comptait alors 16 zaouïas et au total un millier de tolba. Or, en 1847, dix ans après, le chiffre des tolba de la ville de Constantine est tombé de 700 à 60 et le nombre des écoles coraniques (msid) de 86 à 30.

Quant à la région d'Alger, la scolarisation était assez poussée vers 1830. A Alger même, on comptait 80 écoles primaires où enseignent des maîtres d'école (mouadebs) et qui scolarisaient environ 20% de la jeunesse urbaine, soit 1 200 élèves. Les établissements secondaires ou médersas, le plus souvent annexés d'une mosquée, dont certaines enseignaient littérature, droit et philosophie, étaient en nombre de 8. Dans les tribus, les écoles coraniques

étaient en nombre plus élevé. A la sortie, l'enfant fréquentait une zaouïa, annexe d'un sanctuaire religieux où l'on vénérât un marabout local : on en compte 7 dans la seule Mitidja, une près de Cherchell, une à Touartsine, fondée par Sidi Mahieddine, une à Besnes, plusieurs à Mazouna ; en Kabylie au moins une dizaine de zaouïas fonctionnaient. Ces établissements disparaissent peu à peu.

En 1837, l'on compte à Alger de 20 à 25 écoles primaires musulmanes ou juives recevant 375 élèves musulmans et 320 enfants juifs. En 1840, il n'y a plus à Alger qu'une médersa et 24 msids avec 400 élèves. En 1850 à Alger ne demeurait que 15 écoles primaires musulmanes (msids) tenues par des maîtres auxquelles l'administration donnait une gratification de 15 à 20 F par mois. L'enseignement supérieur n'était plus donné qu'à la Grande mosquée. Dans la Mitidja subsistait quelques écoles de tolba. Par contre la ville d'Alger comptait 17 établissements d'enseignement privés dirigés par des religieux et religieuses catholiques essentiellement qui rassemblaient 1 700 enfants.

La commission d'enquête de 1847, que présidait Alexis de Tocqueville, un partisan acharné de la colonisation et un grand théoricien du libéralisme français du XIXe siècle, concluait son rapport de la façon suivante : « ... une génération a échappé à l'instruction coranique, nous avons laissé tomber les écoles, dispersé les séminaires... Autour de nous, les lumières se sont éteintes. C'est-à-dire que nous avons rendu la société musulmane plus ignorante et plus barbare qu'elle n'était avant de nous connaître » (Collot, 1987). Ainsi, les rapports des administrateurs et des officiers de l'armée d'occupation de la fin des années 1840 et 1850 ont confirmé l'effondrement de ce système éducatif traditionnel. Comme nous l'avons montré précédemment, l'état de l'instruction est déplorable. Les écoles du second degré ont disparu presque en totalité de la surface de l'Algérie. Dans la mouvance de Tiaret, écoles et zaouïas sont complètement abandonnées, dès le troisième trimestre de l'année 1864. On peut dire que l'enseignement traditionnel arabe marqua un net déclin qu'il s'agisse des écoles coraniques, des médersas ou des écoles des zaouïas. Les jeunes qui désirent acquérir quelques connaissances un peu étendues, vont chercher à Tunis, Tripoli, Tétouan, en Egypte même un enseignement qui leur fait défaut en Algérie. (M.Bennoune, 2000).

Evolution de l'école en Algérie de 1830 à 1962: Origines historiques des disparités régionales

Genty de Bussy (1833-1834) disait: « L'école est le seul moyen de faire progresser la présence française en Algérie. Actuellement, ces Musulmans

nous sont constamment opposés, les juifs sont avarés, lâches et de mauvaise foi ». Le 1er juin 1833, l'école d'enseignement mutuel est ouverte. Sur les 500 enfants prévus, il en vint 160, qui furent 200 à la fin de l'année : 100 Français, souvent fils de militaires, 21 Allemands, 15 Espagnols, 5 Italiens, 2 Maltais et 58 indigènes. L'enseignement se fait en français et en arabe également pour tous. Mais, déjà la grande déconvenue commence: les juifs viennent, mais d'arabes point. Durant l'été, de Bussy ne perd pas confiance. Il parle, .. explique ; ils vont venir,.... Mais, en décembre, il lui faut se rendre à l'évidence : les indigènes qui viennent sont tous juifs ; il y a persévérance de la part des Musulmans à ne pas envoyer leurs enfants. A Oran, là au moins, nous avons 5 Musulmans de bonne volonté.

Force est de constater qu'en 1834, l'école d'enseignement mutuel a survécu, mais ses effectifs n'ont pas varié : 140 à 180 élèves inscrits et en 1839, 1 324 enfants scolarisés, soit 1 009 Européens, garçon et filles, 220 Juifs, garçons et filles, et 95 Musulmans. A Oran, à Bône (Annaba), l'école d'enseignement mutuel s'est aussi maintenue, mais elle est uniquement l'école des Européens. A Oran, contrairement à Alger, les Juifs n'y viennent même pas et les 5 Musulmans ont même disparus. A Bône, la petite école juive a été démolie. En fait, les enfants Juifs préfèrent la fréquentation des Médrashims avec son enseignement plus vivant au regard de leur éthique.

De même, la loi Guizot de 1833 a permis la création d'une école primaire par commune. L'une des conséquences de cette loi a été l'ouverture dès 1833 d'écoles d'enseignement mutuel à Alger, Oran et Bône. Ces trois villes venaient d'être érigées en communes. Le nombre des établissements primaires augmente en fonction de l'extension territoriale de la présence française, de l'occupation des villes et la croissance de la population européenne immigrée. Le gouvernement se propose d'arriver à l'organisation d'un système général pour l'enseignement des indigènes en Algérie. Les écoles sont appelées mutuelles pour être ouvertes à tous.

Le projet avait pour but de faire de ses écoles des lieux de rencontre où l'amitié, la sympathie auraient rapproché les éléments d'une population, divers, mais destinés à vivre ensemble. Le but était de rassembler autour de l'alphabet latin les milieux dominants de chaque groupe ethnique. Or en 1839, il n'y a, dans toutes les écoles publiques, que des enfants pauvres. Les Européens des classes élevées ne veulent pas entendre parler des écoles mélangées où riches

et pauvres fréquenteraient les mêmes bancs. Les préjugés sociaux s'ajoutent ainsi aux séparations religieuses. Les musulmans refusent de se mêler aux chrétiens, les juifs répugnent à fréquenter aussi bien les musulmans que les chrétiens et les riches redoutent le contact des pauvres. Comme on vient de le mentionner, le projet avait pour but l'efficacité sociale et politique, le rapprochement des races, l'échec est complet. On s'aperçoit également que, sur le plan pédagogique, les résultats ne sont pas, non plus, excellents : les difficultés se multiplient en même temps que le nombre des colons augmente. A mesure qu'elle s'installe, la population française demande l'application de la législation française. Or, la loi de 1833 perçoit l'enseignement religieux par l'instituteur. On atteint ainsi les limites de l'insoluble. Les habitants de la ville d'Alger se partagent en races trop distinctes d'origine, d'habitudes, de croyances et de mœurs pour que les écoles primaires ne soient distinctes et séparées. On peut voir que les habitants d'Alger sont divisés en quatre fractions principales qui n'ont point les unes avec les autres de rapports intimes: La première se compose de Français, la seconde d'Espagnoles, la troisième de Juives et la quatrième de Musulmans qui correspondent à deux fractions européennes et deux africaines, pour les enfants de chaque fraction, il faut des écoles de langue françaises séparées.

Les écoles que l'on appelle arabes-françaises continuent vaille que vaille. En 1842 de la classe d'Alger n'y restait que 15 élèves et les difficultés ne sont pas moins grandes à Bône et à Oran où les élèves ont disparu. Notons immédiatement un point essentiel: la lutte des Français contre les zaouïas eut sa contrepartie dans l'action des Arabes contre les écoles arabes - françaises, comme ce fut le cas pour la zaouïa des Kebeltis, dans le cercle de Guelma, en 1852, ou pour celles de Kabylie entre autres par la suite. En 1845, les habitants des villes d'Alger, Oran et Bône réclament désespérément un instituteur. En 1848, des instituteurs sont nommés. A Bône, l'instituteur réunit le matin les élèves arabes, le soir les enfants juifs, car il est impossible de rassembler les uns et les autres dans une même classe. Très vite, il apparaît que ces deux sortes d'élèves ne peuvent même pas supporter d'utiliser le même maître ou le même local, serait-ce successivement, et que l'organisation prévue n'est pas viable.

Il faut dire qu'administrativement et politiquement, le problème scolaire était grave et inquiétant, il exigeait impérativement une solution politique et technique, si l'on voulait disloquer l'organisation qui venait d'être mise à jour, et que chacun s'accordait à considérer comme un danger permanent. Le

territoire n'ayant aucune unité nationale, ni aucune unité culturelle ne pouvait être doté d'un système éducatif unifié. On ne s'étonnera donc guère du fait que l'autorité politique et administrative de la Régence, au temps de la domination Turque, se désintéressant du problème éducatif de la population locale, le système est dès lors laissé à l'autorité des différents groupes de population qui choisissent l'objet et le contenu de leur enseignement, en rapport avec les besoins du douar ou de la communauté. Il en résulte un enseignement spécifique local pour la population scolaire musulmane attachée à la lecture coranique, et un enseignement spécifique pour la population juive attachée à l'enseignement biblique. Le représentant de l'empire Ottoman à El-Djazaïr (Alger), El-Dey, généralement issu de la troupe armée des janissaires, a pour seul devoir de fournir aux turcs toute la sève qu'il peut tirer de la Régence. L'enseignement arabe, à cette époque, échappait donc entièrement à la surveillance du pouvoir. Le Ministre français disait : « cette organisation serait évidemment dangereuse pour nous, si nous voulions la reconstituer et la faire revivre dans nos projets sur l'instruction publique ». Voilà donc un premier point acquis : l'Etat français ne peut laisser subsister une situation qui, peu favorable à l'administration turque elle-même, serait pour lui, Etat chrétien, un risque constant et permettrait aux puissances voisines ou plus lointaines, d'entretenir en Algérie une perpétuelle hostilité, grâce au réseau des zaouïas et à l'action des tolba. C'est d'abord pour mettre un terme à cette indépendance absolue, que la France envisage, de définir légalement les relations entre les écoles algériennes et le ministère de tutelle partout où la loi métropolitaine ne peut être appliquée. Ainsi s'élaborèrent les textes qui devaient finalement distinguer parmi les écoles arabes elle-même, celles créées par le gouvernement général décret du 14 juillet - 6 août 1850, et celles qui relevaient de l'enseignement traditionnel, décret du 30 septembre 1850.

Le décret du 14 juillet décide l'ouverture à Alger, Constantine, Oran, Blida et Mostaganem, de six écoles primaires pour les garçons et quatre pour les filles, pour un double enseignement de l'arabe et du français. Parallèlement aux écoles mutuelles, on envisage de créer des écoles arabes - françaises et des écoles juives - françaises. Ces écoles arabes-françaises sont destinées aux familles des nobles indigènes. Dans ces écoles s'élaboreront les transformations nécessaires aux méthodes pédagogiques. Le matin les tolba apprenaient aux enfants l'étude linguistique du Coran et l'après-midi, ils étaient relayés par des maîtres qui enseignaient aux mêmes enfants les matières de base en français. Plus tard, les fonctions de *cadi*, *khodja*, etc...

seront réservées à leurs élèves, proportionnellement à leur pratique de la langue française. On retrouve ici le souci de l'Etat de pourvoir au recrutement des fonctionnaires musulmans avec, cependant, un critère de choix différent : non plus seulement la science coranique, mais la connaissance de la langue française. Ces écoles arabes-françaises, connurent un succès très limité dans les territoires civils et un peu meilleur dans les régions sous contrôle militaire dirigés par des Bureaux arabes, mieux informés de la réalité algérienne. Au total en 1870, on comptait environ 36 écoles arabes-françaises et quelque 1300 écoliers musulmans (Ageron, 1968). Quant aux méthodes d'enseignement, jusqu'en 1870, elles ne s'améliorent guère. On apprend à écrire comme on dessine, et à lire comme on chante. En ce qui concerne le nombre d'élèves, le tableau ci-dessous indique année par année le nombre des élèves entrés et sortis depuis l'ouverture de l'école, 6 avril 1851, jusqu'au 31 décembre 1856 avec la durée du temps que chaque élève a passé à l'école.

Tableau 1: Tableau indiquant le nombre des élèves entrés et sortis de 1851 à 1856

Années à partir du 6 avril 1851	Nombre des élèves	Effectif des élèves à la fin des années										Temps que chaque élève a passé à l'école		
		1852		1853		1854		1855		1856		Nombre d'élèves	Durée de temps	Moyenne
		sortant	entrant	sortant	entrant	sortant	entrant	sortant	entrant	sortant	entrant			
1851	142	72	70	45	25	6	19	6	13	3	10	10	6ans	1 ans et 8 ans
1852	56	26	30	10	20	3	17	5	12	9	3	6	5ans	
1853	55			27	28	4	24	5	19	3	16	36	4ans	
1854	47					6	41	6	35	1	34	46	3ans	
1855	83							15	68	33	35	96	2ans	
1856	74									12	62	166	1an	
Totaux	457	98	100	82	73	19	101	37	147	61	180			

Source: Rapport de l'administration civile, 4e trimestre 1856.

Quelques mots sur les écoles juives françaises pour terminer ce tableau de l'enseignement primaire adapté. La communauté juive traditionnelle réagit exactement comme la communauté musulmane, à l'impact de la culture moderne : même méfiance, même refus. La seule différence, est l'existence d'une double communauté juive, comme il existe pour d'autres raisons,

une double communauté catholique : la méditerranéenne et la métropolitaine. Les Juifs africains repoussent, comme les Arabes, l'école française. Mais l'existence d'une communauté juive européenne transforme le problème. La lutte n'a plus de lien entre l'école française et l'école rabbinique, mais à l'intérieur même du monde juif entre deux tendances qui s'y disputent l'influence du nouveau et de l'ancien. Dominé par les Juifs européens à partir de 1845, le consistoire d'Alger fait tâche d'huile, soutenant l'action de l'administration française. Vers 1854, les rabbins, que ce soit à Oran, Tlemcen, à Mostaganem, Bône ou Constantine, voient leurs médrashim transformés en garderies. Seuls les tout-petits, que les écoles juives françaises ne reçoivent pas, les fréquentent encore. « La bonne tenue des écoles juives françaises et les résultats qu'on constate par le double enseignement du français et de l'hébreu font comprendre aux familles que leurs enfants ne sauraient trouver, désormais, dans les écoles rabbiniques, des maîtres capables de former leurs cœurs et de développer leur intelligence ». (Guedj, 2003). Les directeurs de ces écoles sont des juifs recrutés en France, auxquels sont adjoints des maîtres locaux, ce qui ne peut être le cas pour les écoles musulmanes. Partout les écoles de garçons sont doublées par des écoles de filles, confiées également à des directrices juives dont le recrutement, dans ces conditions, se fait plus facilement que celui des écoles arabes-françaises.

Le décret du 30 Septembre 1850 décide l'ouverture de trois médersas, une par Province, la médersa pour la province d'Alger sera construite à Médéa, la médersa pour la province d'Oran est construite à Tlemcen, et celle de la province de Constantine, dans cette ville. Les deux médersas, Tlemcen et Constantine, avaient une tradition culturelle et des bâtiments appropriés ainsi dès novembre 1851, la médersa Sidi Brahim de Tlemcen et celle de Salah Bey, dite Sidi - el - Kitsani, à Constantine, furent - elles ouvertes. A Médéa, par contre, impossible de découvrir un local, ce qui paraît surprenant. Le général commandant d'Alger trouvait la position de la ville de Médéa excentrique, trop à l'abri de ses regards, pour favoriser l'installation prévue. Le préfet d'Alger manifestait plus ouvertement son mécontentement d'un choix si éloigné. Finalement, le transfert de la future médersa à Blida en 1854, fut une solution de compromis. Chaque médersa est placée près d'une mosquée. Le décret précise que les élèves, les enseignants, les enseignements, tout y est exclusivement arabes. Les programmes se proposent développer la culture et surtout la législation islamique afin de former des fonctionnaires pour l'administration civile et pour la justice permettant d'établir des rapports équilibrés entre les structures sociales d'inspiration françaises tout en respectant les mœurs et coutumes locales. On espérait donc, en même temps, résoudre la difficile question du recrutement

de ces fonctionnaires et celle de l'enseignement supérieur, étroitement liées. Mais, la création des médersas portait en elle un autre espoir, plus vaste encore : concurrencer efficacement les zaouïas, surtout celles de l'extérieur, Maroc et Tunisie. Les médersas devaient donc réussir, non seulement parce que les élèves étaient assurés d'un emploi, mais aussi par la qualité d'un enseignement traditionnel, identique dans son contenu, mais perfectionné par ses méthodes. Pour avoir le droit d'enseigner, chaque taleb (maître coranique) doit obtenir une autorisation administrative délivrée par le préfet sur avis motivé d'une hiérarchie de fonctionnaires français. Le taleb doit disposer, aussi, d'un livret sur lequel s'inscrivent ses déplacements, désormais contrôlés. Dans ces conditions, le plus petit douar algérien aura le sentiment d'une présence étrangère au cœur de ses affaires les plus intimes. En plus, l'action du cadî-inspecteur qui, usant d'un peu d'adresse, pourra essayer d'amener les tolba à l'adoption de méthodes meilleures, puis l'intervention du chef du Bureau arabe chargé d'exercer une surveillance continue sur les écoles primaires et les inspecter, effectivement, tous les six mois. Quelques chiffres complémentaires très précis indiquent des variations importantes des effectifs des élèves de ces trois médersas: En 1851, on signale que Sidi - el - Kitsani (Constantine) compte 73 tolba inscrits aux trois cours traditionnels de grammaire, droit musulman et théologie. Ces médersas n'arrivent pas à concurrencer les zaouïas. La concurrence de ces dernières est victorieuse. C'est bien le cas de Tlemcen, où la zaouïa de Sidi Boumedienne, située à la porte de la ville, est fréquentée non seulement par les habitants de Tlemcen, mais aussi par des étrangers. De sorte que la médersa de cette ville, trouve difficilement 15 à 20 élèves. On compte une trentaine en 1856. Le recrutement des élèves reste plus contraint que libre, en 1859, on atteint à la médersa de Sidi - Brahim de Tlemcen le chiffre de 51 tolba, mais 36 sont envoyés par la subdivision. Une autre zaouïa, une des plus anciennes de la région, celle de Mazouna, située dans le cercle de Mostaganem, cherche à faire pièce à l'école française. Il est donc clair qu'on se surveille, qu'on se bat, et qu'on se dispute les élèves. A Blida, malgré la proximité de la capitale, le chiffre des élèves varie chaque année entre 32 et 37 tolba, de 1859 à 1867. Tout compte fait, vers 1870 - 1880, les médersas fonctionnent et aident au recrutement d'un personnel administratif secondaire, mais leur exemple ne change absolument rien à l'enseignement dispensé dans les zaouïas.

Plus audacieux a été la création des collèges français musulmans, le 14 mars 1857, un décret impérial créa le collège : 150 élèves algériens admis, 81 sur bourses internes et 69 externes en 1860-1861. En 1863-1864, 104 élèves algériens poursuivaient leurs études dans ce collège. Le 16 juin 1865,

le décret prononce la création de deux collèges, à la suite du voyage en Algérie (mai 1865) de Napoléon III, l'un à Constantine, l'autre à Oran. Celui de Constantine ouvre ses portes le 1er janvier 1867. Il a de suite 108 élèves Algériens pour 15 Européens. Le chiffre des Européens croit entre 1868 et 1870, tandis que celui des Algériens reste stable :

1868 :156 (115 Algériens) (41 Européens)

1869 :187 (123 Algériens) (64 Européens)

1870 :205 (116 Algériens) (89 Européens)

Les renseignements sur le Collège d'Oran, créé la même année, se limitent au texte du décret. Les programmes d'études de ces établissements ambitionnent d'atteindre les mêmes niveaux que les collèges français afin de permettre aux élèves de ces établissements de poursuivre leurs études aux lycées d'Alger, de Constantine et d'Oran. Les étudiants de ces établissements sont alors supposés soit devenir des agents de l'administration soit après un stage à l'école de médecine créé par le décret du 4 août 1854 devenir des auxiliaires de médecine exerçant aux tribus. La création de cette école de médecine qui allait devenir l'université de médecine d'Alger a été étroitement liée à la création du collège français musulman d'Alger.

En dressant le bilan de toutes ces initiatives, peut-on conclure que la scolarisation des Musulmans fut un échec, du fait de la politique menée par les autorités françaises, mais aussi du fait des Musulmans qui s'opposèrent à ce qui ne leur semblait pas une « mission civilisatrice de la France » mais une entreprise de déculturation. (Bennoune, 2000). Toutes les solutions imaginées ont échoué. Après l'échec de la restauration des écoles arabes, la création d'un enseignement mixte s'est révélée aussi illusoire. L'école française n'a constitué un creuset d'intégration que pour les Européens et les Juifs après l'adoption du décret Crémieux du 24 octobre 1870. Cependant lorsque le gouvernement français décide en 1883 d'appliquer à l'Algérie le même régime scolaire que dans la métropole et renonce aux tâtonnements d'un enseignement mixte en français et en arabe, une évolution interviendra brusquement. La loi scolaire de 1883 avait été prise pendant le gouvernement de Louis Tirman (1881-1891). Les principes défendus par Jules Ferry sont ceux du texte déposé le 20 janvier 1880 qui après de longues discussions débouchent sur la grande loi du 28 mars 1882 qui dans son article premier dispose : « l'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes de six ans révolus à treize ans révolus » : Cependant la population algérienne musulmane n'est pratiquement

pas scolarisée. Aucune infrastructure d'établissement scolaire, exception faite des quelques écoles construites par l'administration coloniale ne peut laisser espérer que cette politique de l'obligation scolaire sera respectée du jour au lendemain dans les mêmes conditions qu'en métropole.

Un peu plus de quarante ans après la colonisation, les politiciens d'Algérie, entraînés par l'idée de l'assimilation, est à l'origine d'une nouvelle politique de scolarisation des Musulmans à laquelle Jules Ferry attachera son nom. Toutefois cette idéologie n'explique pas tout : l'accord momentané de ces nouveaux partisans de l'assimilation se fit surtout sur le plan de la politique Kabyle. En vérité, l'opinion pensait à scolariser la Kabylie et non pas toute l'Algérie.

Les écoles en Kabylie.

L'administration française n'était pas hostile à la création d'écoles en Kabylie. Les Kabylophiles laïcs comme l'inspecteur Scheer et le professeur Masqueray s'agitaient pour démontrer que la chute de l'enseignement islamique nous faisait place nette et que la conversion des kabyles au christianisme étant impossible, il fallait d'urgence introduire l'école laïque « à laquelle rien ne résiste. Si nous le voulons, dans l'espace de deux générations, la Kabylie sera transformée et française. Il suffirait seulement pour cela d'un instituteur dans chaque tribu ».

En fait, Jules Ferry, nouveau ministre de l'instruction publique, voulait alors créer quinze (15) école rattachées directement au ministère, d'où leur nom « écoles ministérielles ». Il fut crée huit (8) écoles ministérielles en Kabylie, chiffre ramené à quatre (4) dans un premier temps (Titi Rached, Taouzirt Mimoun, Mira et Djemâa Saharidj). On a exigé comme instituteurs des titulaires expérimentés possédant le Brevet Supérieur. Les candidats retenus recevaient pendant six (6) mois des cours d'initiation au mœurs et à la langue Kabyle. Cette expérience échoua. Le problème avec cette politique ou expérience, c'est qu'elle a posé un faux dilemme en laissant entendre que les Kabyles et les colons vont adhérer sans soulever de résistance. Le ministère avait sous-estimé les résistances locales. Tout d'abord, celles des Kabyles qui voyaient que la construction des écoles françaises s'accompagnait de la fermeture des écoles coraniques et des zaouïas ; ensuite et surtout celles de l'opinion coloniale qui s'efforce de freiner et de combattre l'expérience de Jules Ferry.

Par ailleurs, la presse locale abonda dans la critique de la scolarisation indigène. L'Atlas du 7 juin 1882 écrivait « Nous pourrions nous demander pourquoi nous réchauffons dans notre sein les enfants de ces vipères et pourquoi le lycée d'Alger est peuplé de jeunes arabes qui retournent dans leurs tanières comme le chacal qu'on veut apprivoiser, aussitôt qu'ils deviendront libres ». Le 22 décembre 1882, le conseil municipal d'Alger protesta officiellement contre une proposition relative à l'obligation de l'instruction primaire pour les enfants des villes : « Pourquoi ne songer qu'à la Kabylie ? Le pays tout entier a les mêmes besoins, il faut agir sur tous les points et rendre l'instruction gratuite et obligatoire en commençant par les villes » disait M. Wahl, professeur métropolitain en lycée Bugeaud.

Dans un contexte pareil, on comprend que la loi scolaire de 1883 qui appliquait à l'Algérie, avec quelques modifications, les lois de Jules Ferry de 1881 et 1882 en faveur des indigènes provoqua chez les Européens une vive émotion et une opposition totale. Mais grâce à ces lois, Jules Ferry a pu organiser l'école publique française en Algérie comme suit :

L'enseignement européen :

Les lois de 1881 et 1882 instaurèrent pour les Européens d'Algérie la même école laïque, obligatoire et gratuite qu'en Métropole, aussi bien pour les garçons que pour les filles ; Il fut donc appelé « Enseignement européen ».

Cet enseignement était réservé à tous les enfants européens, aussi bien d'origine française que ceux issus de milieux immigrés d'origine espagnole, maltaise ou encore juifs algériens naturalisés française en bloc depuis 1870 en application du décret Crémieux. L'enseignement était identique à celui de la Métropole : même programmes, même horaires, même cursus scolaires, même examens, mêmes congés, etc. sauf pour les vacances d'été sont prolongées, en raison du climat jusqu'au 1er octobre.

L'enseignement indigène :

Cet enseignement pris son essor après la parution du décret de 1883 qui créait des écoles indigènes, les organisait et leur donnait leur forme définitive. Mais, il n'est guère surprenant d'observer que la mise en place de ce système public d'éducation fut loin d'être facile en raison de l'opposition déterminée de la population européenne et ses élus. Certains allèrent jusqu'à effrayer les familles musulmanes sous prétexte d'appliquer ce décret du 13 février 1883 aux filles musulmanes. Ceci provoqua une grande agitation dans les

grandes villes algériennes, Alger, Blida, Tlemcen, Mostaganem, etc. Rares les journaux européens qui soutiennent les campagnes de scolarisation mais la plupart s'y opposèrent et notèrent avec effroi que déjà en 1883 « Huit jeunes Kabyles venaient d'être reçus au certificat d'études ».

Pour tenter de résoudre ce dilemme, Jules Ferry proposa de remplacer le Recteur Boissière. Cette fois Jules Ferry n'était pas décidé à se laisser faire sachant que le peu de succès des « écoles ministérielles », qu'il avait créées par le décret du 8 novembre 1881, était dû en grande partie au scepticisme du Recteur Boissière. Il a donc remplacé ce dernier par Jeanmaire, installé en 1884. C'est ce nouveau Recteur, qui avec foi, intelligence et détermination réalisa une véritable organisation de l'enseignement indigène par les « Plans d'études ». Les plans d'études, tout en se basant pour l'essentiel sur les programmes métropolitains, faisaient aux travaux agricoles et aux travaux manuels la place qu'ils méritaient. Mais l'application de cette loi cadre qui faisait obligation à toutes les communes d'Algérie d'ouvrir une école, allait se révéler très difficile et impuissante à développer rapidement la scolarisation musulmane. Ni les communes, ni les Conseils généraux ne firent un gros effort pour la scolarisation indigène : « Stupéfaites de se voir imposer des constructions scolaires pour cette foule de gueux, alors qu'elles manquaient de routes pour desservir la colonisation ». Les communes se refusèrent à l'étendre le nombre des écoles indigènes.

Dans les rapports des communes chargées de l'application de ce décret, on peut voir que ces communes préféraient gonfler artificiellement le nombre d'écoles créées. On annonçait au ministère la création de 30 écoles indigènes en 1884, 43 en 1885, 68 en 1886, 86 en 1887, 102 en 1888. À la fin de 1888, le 20 décembre 1888, l'inspecteur général Leyssenne adressa à Paris un rapport confidentiel qui remettait les choses au point. Cet inspecteur démasqua les statistiques habilement présentées ; il n'y avait que trois (3) écoles principales et 39 écoles ordinaires ayant des instituteurs français et 33 écoles de sections ne fonctionnaient qu'avec de simples moniteurs indigènes, soit au total 75 écoles indigènes comptant 129 classes dont la moitié était située en Kabylie. D'après l'inspecteur Leyssenne, le nombre déjà restreint des élèves indigènes accusé par les statistiques doit être totalement diminué, car les élèves n'étaient convoqués que le jour où l'inspecteur se faisait annoncer : « d'après des statistiques rectorales valables pour 23 écoles (2 285 élèves inscrits) le pourcentage des absences au cours de deux inspections en 1888 fut respectivement de 24% et 17%. Mais officiellement on enregistrait cependant 9 064 élèves en 1887 et 10 688 en 1888 »(Jouin,2001). Le 19 juillet 1889, au lieu des sanctions attendues contre cette situation désastreuse, le gouvernement français répondit à ce rapport par l'arrêt du développement de l'infrastructure scolaire destiné

aux Algériens. En 1890, les partisans de la déculturation du peuple algérien, réussissent à bloquer les crédits qui devaient être alloués aux écoles indigènes.

Enfin, le Recteur Jeanmaire, pour lutter contre ces impressions pessimistes, chargea une commission de rénover les programmes de l'enseignement indigène afin de mettre en place un second « Plan d'études », et devant le Conseil supérieur en 1888 osa dénoncer ces « français plein de dédain pour la population conquise et ravis de trouver des prétextes pour empêcher toute mesure destinée à la tirer de son abaissement ». De plus, il proposa une progression de 60 à 70 écoles par an et une augmentation des crédits en 2 ou 3 ans de 219 000 à 300 000 Frs. Malheureusement, vue l'opposition des conservateurs contre l'école indigène qui s'ajoutèrent aux craintes et aux accusations des milieux coloniaux en 1890 le parlement remit en cause les crédits en faveur des écoles indigènes alors que le Recteur Jeanmaire sollicitait le doublement de ces crédits. Les entraves politiques n'étaient pas négligeable. Elles apparaissent à travers le discours de certaines personnalités, mais aussi et surtout à travers l'analyse des budgets octroyés à l'enseignement indigène pendant la période du 19e siècle.

La part des dépenses consacrées à l'instruction indigène était très faible par rapport à celle des Européens (tableau 2). Elles sont inférieures à 2% du budget global pendant la majeure partie du 19e siècle. Les dépenses pour l'instruction des enfants algériens représentent annuellement environ 20% des dépenses consacrées à l'instruction publique. Notons que la population musulmane algérienne représentait au cours de cette période plus de 85% de la population totale.

Tableau 2 : Dépenses budgétaires en Algérie au cours du 19e siècle (Francs).

Année	Total des dépenses	Introduction de l'école française		Introduction de l'école indigène		École indig. + Française
		Valeur	%	Valeur	%	
1879	105 144 308	459 725	0,4%	33 000	0,03%	0,5%
1880	101 717 300	871 741	0,9%	33 000	0,03%	0,9%
1881	138 060 459	1 901 220	1,4%	94 000	0,07%	1,4%
1885	125 408 546	3 376 855	2,7%	94 000	0,10%	2,8%
1887	125 286 115	2 825 929	2,3%	219 000	0,20%	2,4%
1888	121 794 548	2 882 777	2,4%	252 000	0,20%	2,6%
1891	132 834 847	3 700 263	2,8%	268 000	0,20%	3,0%
1892	128 918 325	4 633 883	3,6%	522 850	0,40%	4,0%
1900	147 904 540	6 686 871	4,5%	1 163 000	0,80%	5,3%

Source: Gouvernement général de l'Algérie.

En fait, les Délégations financières, créée en 1898, ont élaboré et adopté le budget de l'Algérie pendant la première moitié du 20^e siècle. Jusqu'en 1937, les dépenses budgétaires ont différencié l'instruction publique européenne de celle des indigènes. La part de l'instruction publique indigène dans les dépenses publiques a été en moyenne 1,9% (écart type 0,3%) du total du budget de l'Algérie ; Cette part indigène a connu son maximum en 1925 (2,5%) et son minimum en 1921(1,42%). Les dépenses pour l'instruction publique des populations européennes (population scolarisable 7 fois moins nombreuses que la population scolarisable indigène) ont représenté en moyenne 8,4% (écart type 1,4) du total des dépenses de l'Algérie ; ils ont connu, pour les Européens, leur maximum en 1925 (12,1%) et leur minimum en 1921 (5,7%). On constate que le minimum des dépenses budgétaires consacrées aux Européens scolarisés représente plus du double du maximum des dépenses consacrées aux Algériens scolarisés. L'administration coloniale a toujours dépensé plus d'argent par enfant européen scolarisé que par enfant algérien scolarisé. Par exemple, en 1931, il est dépensé trois fois plus d'argent pour l'instruction d'un enfant européen que d'un enfant algérien (1 545 francs contre 515 francs).

Par ailleurs, à partir de 1898, la création d'écoles et la rémunération des maîtres, la compétence du gouvernement central passe à celle des délégations financières algériennes. Le résultat de cette politique est qu'entre 1898 et 1912 il n'y a eu pratiquement aucune création d'école indigène. Pourtant il y avait encore beaucoup à faire dans ce domaine. A s'en tenir aux statistiques officielles, en 1889, par exemple, 10 757 enfants musulmans étaient scolarisés, soit 1,9% des 535 389 enfants scolarisables. Devant le Sénat le 26 juin 1891 Jules Ferry dénonça avec raison « l'état d'esprit particulier qui sévit en Algérie, cette méfiance, cette secrète malveillance, cette habitude invétérée de scepticisme quand il s'agit de l'école arabe ». Les élus de la colonie qui ne faisaient que traduire le sentiment général de leurs lecteurs ne cessaient de protester contre la scolarisation des Musulmans.

Le Recteur Jeanmaire disait : « l'instruction donnée aux indigènes a pour but de faire d'eux des hommes honnêtes, éclairés, amis du travail, disposés à se rapprocher de nous par l'usage de notre langue et la constatation des progrès auxquels nous leur offrons de participer en vue d'améliorer leur bien-être, leur hygiène, leurs pratiques agricoles, leurs travaux industriels ». Le Recteur avait su sauvegarder l'esprit libéral de son « Plan d'études » de 1889, et l'avait même renforcé. Les libéraux français félicitèrent le Recteur pour cette « œuvre admirable capable de capter le cœur et l'esprit des enfants d'un pays ». Mais le Lobby algérien allait continuer à donner beaucoup de

soucis au Recteur en contestant sans répit l'organisation, les programmes et le personnel de l'enseignement indigène qu'il s'efforçait de mettre en place. De nombreuses voix d'élus d'Algérie s'élèveront pour critiquer la philosophie des « Plans d'études » du Recteur et exiger qu'on lui retire la direction de l'enseignement indigène et la mette sous l'autorité du gouvernement local. Les maires s'opposaient énergiquement à la construction d'écoles indigènes et le gouvernement général d'Alger laisse sommeiller les demandes de création d'écoles. Les enquêteurs parlementaires venus en Algérie en 1901 s'entendirent répéter par les Européens d'Algérie : « Nous nous insurgons contre les projets du Recteur M. Jeanmaire. Il nous donne des institutions coûteuses et dangereuses. Nous sommes des utilitaristes qui réclamons le droit de faire œuvre utile. Ce fut une grande erreur de créer des écoles indigènes ».

Malgré tout, la population coloniale et ses représentants s'acharnaient contre la philosophie du Recteur Jeanmaire qu'une seule phrase introduite dans son premier « Plan d'études », définissait : « La France n'entend point faire des Arabes des sujets résignés mais des citoyens qui acceptent son autorité ! ». Au Congrès de l'Afrique du Nord de 1908, l'Algérie coloniale, s'exprimait par la voix du rapporteur, W. Marçais avait répondu : « l'école en Algérie s'adresse à des populations politiquement française mais en fait étrangère. Elle doit former des sujets, non des citoyens ». Le Recteur ne pouvait accepter de cautionner une pareille politique scolaire ; ce philosophe idéaliste entendait faire des enfants qu'on lui confiait des hommes, non des sujets. Il refusait de parquer les indigènes comme dans une réserve. Il se montra jusqu'au bout homme de conviction et de caractère, il refusa d'accepter les conclusions de la commission et fut contraint de quitter son poste le 5 novembre 1908. A son départ en 1908, il en laissait 33 347 enfants musulmans scolarisés, soit 4,3 des enfants scolarisables. En 24 ans de présence à la direction de l'enseignement indigène, M. Jeanmaire avait donné sa marque et son esprit à ce dernier, ainsi que la place qui lui revenait. Le personnel enseignant avait su l'apprécier ainsi qu'une grande partie de la population indigène. Ce sont d'ailleurs les Algériens musulmans qui prirent l'initiative de lui élever un monument à Alger en 1927. Mohand Lechani, (promotion 1909-1912 de l'E.N.) ainsi adjoint-indigène de l'École normale d'Alger-Bouzeréah, qui lui rendit hommage lors de la séance du 21 mai 1948 au cours de laquelle fut adopté le projet de fusion des enseignements européens et indigènes. Depuis 1948, les « cours normaux » sont remplacés par une école normale indigène pour toute l'Algérie. Elle est installée dans les locaux de l'E.N. d'Alger-Bouzeréah. La promotion européenne et la promotion indigène suivent les mêmes cours, dans les mêmes classes, avec les mêmes professeurs,

partagent les mêmes réfectoires et les mêmes dortoirs. L'importance de la promotion indigène variait chaque année. Elle était par exemple de 20 élèves en 1932 et de 33 en 1939. Au concours de 1932, celui auquel Mouloud Feraoun s'est présenté, il y eut 318 Musulmans pour 20 places. Mouloud Feraoun et ses camarades appartenaient à la promotion 1932-1935 de l'E.N de Bouzeréah. En somme, l'enseignement des indigènes en Algérie va dès lors bénéficier des grandes couvrants d'idées créés par Jules Ferry, Ferdinand Buisson et Rombaud. Dès lors le nombre d'écoles publiques va aller en augmentant d'années en années. De 16 écoles en 1882, on passe à 94 écoles en 1888. Le nombre d'élèves s'accroît en proportion. De 3 172 élèves indigènes en 1882, on passe à 5 695 élèves en 1885 et à 10 688 en 1888. En 1930, le gouvernement général de l'Algérie a publié dans « Les cahiers du centenaire de l'Algérie » un tableau 3 ci-contre établissant le développement de l'école publique française dans le domaine de l'enseignement des indigènes en Algérie entre 1892 et 1929.

Tableau 3 : Évolution de la scolarisation des indigènes en Algérie à partir du décret de 1892 :

Années	Nombre d'écoles			Nombre de classes	Personnel enseignant	
	Garçon	Filles	Total		Français	Indigènes
1892	109	4	113	196	79	83
1893	132	6	138	216	138	108
1894	172	6	178	305	166	141
1900	221	5	226	460	316	148
1915	469	17	486	911	490	411
1929	541	23	564	1199	666	468

En fin, le bilan de la scolarisation française doit tenir compte de l'hostilité et du refus de la population musulmane, du moins à ses débuts, et des résistances européennes permanentes qui contribuèrent à ralentir les efforts des autorités académiques. On l'a vu avec le Recteur Jeanmaire. Malgré cela, du point de vue arithmétique, cette scolarisation paraît à première vue assez satisfaisante dans son progrès continu depuis 1890. Par exemple de 196 classes réservées spécialement aux élèves musulmans en 1892, on était passé à 911, en 1915 et à 1 199 en 1929. Le nombre total d'enfants scolarisés y compris ceux qui étaient reçus dans les classes d'européens avait presque quintuplé de 10 577 en 1890-1891 à 49 071 en 1917-1918. Toutefois, si l'on calcule que le nombre d'enfants de 6 à 13 ans était en 1892 de 658 000 et en 1918 de l'ordre de

850 000, le taux de scolarisation qui atteignait 1,73% en 1892 n'était encore dans l'année exceptionnelle de 1914 que de 5,7% (4,17% en 1917). En 1914, malgré la formation d'écoles auxiliaires confiées à des moniteurs indigènes, on ne comptait que 47 263 écoliers sur 850 000 enfants d'âge scolaire, soit 5,7%.

Le résultat de cette politique d'obstruction systématique, c'est que malgré l'effort des autorités académiques, le Recteur Jeanmaire, et le dévouement des maîtres, les effectifs de l'enseignement indigènes ne progressaient que très lentement, sans aucun rapport avec la croissance démographique.

D'après les statistiques de l'Algérie (Alger 1929) Enseignement primaire

Années	Musulmans	Européens
1919-1920	41 144	115 308
1920-1921	42 904	112 228

Enseignement secondaire

Années	Établissements publics		Établissement privés	
	Musulmans	Européens	Musulmans	Européens
1919-1920	477	8 693	23	10 279
1920-1921	434	9 080	24	9 929

Écoles normales

Années	Musulmans	Européens
1919-1920	55	367
1920-1921	51	347

Étudiant

Années	Droit		Sciences		Lettres		Médecine		Total	
	Musulmans	Européens	Musulmans	Européens	Musulmans	Européens	Musulmans	Européens	Musulmans	Européens
1920	0	614	2	310	0	266	15	344	17	1534
1921	21	612	4	289	18	263	10	310	47	1494

Il faut noter qu'à cette époque-là le nombre d'enfants musulmans en Algérie était 6 fois supérieur à celui des enfants européens.

Les années suivantes, les chiffres s'enflent pas selon les sessions réels. En 1923, on compte 51 040 élèves dont 4 280 filles. En 1934, on dénombrait 78 000 enfants indigènes dans 1 506 classes, soit une moyenne de 52 élèves par classe. Selon F. Colonna (1967), les Algériens forment 7,2% des effectifs du secondaire en 1937-1938 alors qu'ils représentent 85% de la population totale. Le nombre d'élèves musulmans scolarisés a continué d'augmenter pour atteindre en 1938 à la veille de la Seconde guerre mondiale le chiffre de 117 750 dont 22 000 filles, 71% se trouvaient dans 905 classes spéciales (90 élèves par classe), et il restait 900 000 élèves musulmans à scolariser, alors que la totalité des enfants européens l'était. Face à cette évidence, Albert Camus écrivait en 1939 : « A cette époque (1892-1914) le projet Joly-Jeanmaire envisagea la construction de nombreuses écoles à 5 000 F, le Gouverneur général Lutand, le 7 février 1914, annonça même solennellement la construction en Algérie de 62 classes et 32 écoles par an. Si la moitié de ce projet avait été exécutée, les 900 000 enfants indigènes qui se trouvent aujourd'hui sans écoles auraient été scolarisés ». (Actuelles III. Chronique algérienne Gallimard).

Certes, certaines familles algériennes ont boycotté l'école coloniale entre 1830 et 1914. Cependant, à partir de la fin de la première guerre mondiale, les représentants du peuple algérien commencèrent à réclamer des écoles pour les enfants des algériens même les traditionalistes disaient « . . . instruisez nos enfants en arabe ou en français, mais instruisez- les ».

Parallèlement à ces développements, les Oulémas Algériens décidèrent de créer en 1931, l'Association des Oulémas d'Algérie à Alger, présidée par Abdelhamid Ben Badis. Son objectif visait l'ouverture au nom de l'Association des sièges, des cercles et des écoles d'études élémentaires dans toute l'Algérie. En effet, elle a ouvert en son nom entre 1931 et 1947, un réseau national de 174 madrassahs (écoles) en langue arabe employant 274 maîtres. En 1947, fut ouvert l'institut Ben Badis à Constantine. Sa mission principale était de préparer des maîtres pour les écoles de l'Association et des étudiants pour la Zitouna de Tunis et El - Azhar du Caire. En 1955, les Oulémas disposaient de 193 écoles, dont 58 madrassahs dispensant un enseignement plus élevé à 11 000 élèves sur 35 150. Le nombre d'élèves à l'institut Ben Badis s'élevait à environ 700. L'Association des Oulémas pourrait dire

qu'elle s'est faite gardienne de l'authenticité nationale traduite par quatre constantes: « la religion, la langue, la terre et l'histoire.» C'est à l'intérieur de ces éléments que s'est située son action. Le MTLD (le Mouvement pour le Triomphe de la Liberté et la Démocratie) a, lui aussi, ouvert plusieurs madrasahs, notamment dans les grandes villes d'Algérie. L'enseignement y était donné en langue arabe. De nombreuses zaouïas et écoles coraniques contrôlées par les confréries religieuses ou par la population ont continué de fonctionner jusqu'à l'indépendance.

La scolarisation des enfants du Sud algérien.

A cet égard, pendant toute la première partie de la colonisation de 1830 à 1852 l'Algérie se trouve complètement coupée du Sud. L'occupation de Laghouat en 1852 suivie de celle de Ghardaïa en 1853 ont placé de facto le M'Zab sous le protectorat de la France. Après Laghouat et Ghardaïa, Ouargla et Touggourt sont atteints en 1864. L'administration française y installe des officiers de Bureaux arabes. Le cardinal Lavignerie qui crée la congrégation des Pères blancs d'Afrique, dans l'espoir de pouvoir avec ses missionnaires, de faire précéder l'armée française par l'armée du Christ. La répugnance des marabouts musulmans hostiles à toute concurrence dans un domaine qui leur est jusqu'à alors exclusif, la crainte de voir des musulmans quitter l'Islam, se solde par l'assassinat à Hassi Inifel des premiers pères blancs: Paulmier, Minoret et Bouchard. D'autres assassinats suivront qui rendent les membres de la congrégation plus circonspect quant à leur volonté de christianisation du Sud. En abandonnant son idéologie initiale d'imposer une morale chrétienne à des sociétés tribales qui ne se sentent pas concernées finiront par être tolérés par les notables musulmans. Et la congrégation des pères blancs perdura jusqu'à l'indépendance de l'Algérie.

Dans la région du Nord saharien, le travail de l'administration française consistait au début à réunir les tribus en douars. Pendant cette période, la scolarité des enfants a été impossible, mais dans les centres où l'administration s'implantait, on crée une ou deux classes d'enseignement. Le plan de scolarisation de 1944 enclenche un processus de scolarisation dans cette région qui voit l'ouverture d'au moins une ou deux classes dans chaque douar. Dans la zone intérieure du Sahara, entre la région des oasis et le Niger, subsiste des populations faméliques à la recherche de moyens de subsistance et des tribus nomades que l'on nomme les nomades de grandes

tentes qui circulent entre l'Algérie et le Niger. Ces tribus sont en grande partie constituées d'une population Touaregs, vivant dans le massif montagneux du Hoggar. Puisque les tribus Touaregs se rencontrent à Tamanrasset, une école est ouverte dans cette ville dans le cadre du plan de scolarisation de 1944. Trois classes ont fonctionné à cette école jusqu'à l'indépendance de l'Algérie. Par ailleurs, trois autres classes rattachées à l'école de Tamanrasset ont assuré un service scolaire aux enfants de la population Touarègue, qui est en perpétuel déplacement. Ces enfants ne peuvent être scolarisés dans l'école de Tamanrasset, un instituteur est, donc, affecté à chacune de ces tribus. Du mois d'octobre au mois de mai, l'instituteur vivait la vie de la tribu et quand il pouvait, il dispensait son enseignement aux enfants dans les mêmes conditions que dans les autres écoles avec de bons résultats.

Plan de scolarisation de 1944

En 1944, l'Algérie disposait de 6 500 classes primaires dont plus d'un millier réservées aux seuls enfants musulmans, on comptait alors 118 000 élèves européens et 108 000 élèves musulmans. La place qu'avait prise l'Algérie dans l'histoire de la France au cours de la Seconde guerre mondiale, les aspirations politiques et sociales des Musulmans relayés par leurs élus, toutes les organisations politiques algériennes quelques soient leurs divergences doctrinales ou politiques avaient des points communs dans leurs revendications à savoir l'instruction obligatoire et l'enseignement de la langue arabe, sans oublier les contacts noués avec les troupes américaines - Ferhat Abbas, passant au-dessus des autorités françaises, avait adressé directement au Président Roosevelt son « Manifeste algérien », ainsi que la mobilisation des Français - Musulmans dans l'Armée d'Afrique pour la libération de la France et d'une partie d'Europe, tout cela justifiait politiquement un vaste programme de réformes. Il fut immédiatement entrepris par le CFLN (Comité Français de Libération Nationale), puis par le GPRF (Gouvernement Provisoire de la République Française), tout deux installés à Alger sous la présidence du général de Gaulle.

Dans ce contexte politique et social, le gouvernement français décida de lancer un « Plan de scolarisation. Le décret du 27 novembre 1944 prévoyait la scolarisation totale en vingt ans des enfants Algériens par la création de 20 000 classes et la scolarisation de 1 250 000 enfants. La démarche adoptée se voulait progressive (20 000 élèves et 400 classes supplémentaires sur chaque

exercice budgétaire de 1945 à 1954), puis accroissement progressif jusqu'à scolariser 100 000 élèves et construire 2 000 classes par an à la fin des délais fixés par le plan (1965). Les auteurs du plan avaient préconisé de le suivre « dans toute la mesure du possible ». Or les réalisations allèrent au-delà des espérances : 449 classes furent ouvertes en 1945 (au lieu de 400 prévues), 482 en 1946, 402 en 1947, 421 en 1948, 994 en 1949 (au lieu de 500). En octobre 1950, on enregistrait 337 848 élèves dont 245 228 garçons et 132 620 filles soit une augmentation globale de 23 228 unités sur les effectifs de l'année scolaire 1949-1950. Les enfants sont reçus dans 2 294 écoles comptant 9 735 classes soit 773 classes de plus qu'en 1949-1950. Les filles musulmanes sont soumises à l'obligation scolaire. De 6 172 filles scolarisées en 1938, elles seront 132 620 en 1950. En un an 449 classes ont été aménagées et 24 301 enfants scolarisés, alors que le plan ne prévoyait qu'une augmentation de 400 classes et la scolarisation de 20.000 enfants.

Certes les progrès étaient très encourageants puisqu'en 1954, entre 1945 et 1954, en dix ans, le nombre d'écoliers musulmans avait triplé. Ainsi en 1954, malgré le triplement des effectifs, après une décennie d'application du plan de scolarisation de 1944, 12,75% seulement des 2 400 000 enfants musulmans de 6 à 14 ans étaient scolarisés. Cette progression est manifestement insuffisante pour obtenir une scolarisation définitive dans les délais impartis par le plan de scolarisation de 1944. A ce rythme, au terme fixé (1964), l'Algérie se trouverait encore avec deux millions d'élèves à scolariser et chaque année ce nombre augmentera au rythme de l'accroissement de la population, soit 15 000 à 160 000 âmes par an. Il était donc nécessaire de faire face à ce problème. Des classes avaient été créées sans que les locaux aient été construits. D'où l'apparition de classes à mi-temps, ou à temps réduit. Deux classes et deux maîtres fonctionnaient dans un même local : une le matin de 8h à 12h, l'autre l'après-midi de 13h à 17h, ce qui donnait un horaire hebdomadaire de 20 heures alors que l'horaire normal était de 30 heures. En 1952 - 1953, 24,7% des classes (2 475 sur 10 023) fonctionnaient selon ce système de double vacation, 24,6% (2 643 sur 10 758) l'année suivante et 26,3% (2 976 sur 11 315) au cours de l'année 1954 - 1955 (Malon). Si l'on ajoute à cela des effectifs d'au moins 50 élèves par classe on comprendra aisément que les résultats pédagogiques obtenus étaient loin d'être satisfaisants. Ce système était bon pour gonfler les statistiques des classes créées et des enfants scolarisés. On se gardait bien d'indiquer dans quelles conditions.

Tableau 5: Plan de scolarisation, projet 1945-1965

Années	Classes nouvelles	Nouveaux élèves scolarisés
1945	400	20 000
1948	500	25 000
1951	600	30 000
1956	600	40 000
1958	1 000	50 000
1965	2 500	125 000
Total	20 000	1 000 000
Réalisation		
Années	Classes	Elèves
05/12/1944	2 073	110 636
05/12/1945	2 522	134 987

L'enseignement privé européen ne fut que d'un faible secours. Il ne parvint pas à scolariser plus de 21 350 enfants européens et algériens. Il y a longtemps que le cardinal Lavignerie, ayant envoyé des Pères blancs pour évangéliser la Kabylie en la scolarisant, avait réalisé la difficulté de son projet. A part quelques familles, les Kabyles restaient fidèles à l'Islam, et le coût ainsi que l'entretien des écoles étaient si lourds pour l'église que le cardinal Lavignerie demanda au Gouvernement et au Recteur de les prendre en charge. En revanche, les écoles coraniques rassemblaient en 1950 plus de 100 000 élèves. Mais il faut savoir que beaucoup de ces élèves fréquentaient l'école publique dans la journée et n'allaient à l'école coranique que le soir. Au total, on peut dire qu'en 1954, 18% des enfants algériens recevaient une instruction primaire, mais celle-ci restait un privilège, même si de réels progrès avaient été réalisés après une décennie d'application du plan de scolarisation de 1944.

Les autres ordres d'enseignement L'enseignement technique, le parent pauvre de l'enseignement français, ne comptait en 1945 que 982 élèves. Ils étaient 3 232 dix ans après, mais parmi eux 515 Musulmans seulement. Les cours complémentaires et les centres d'apprentissage étaient au nombre de 65 en 1956 et les effectifs musulmans passèrent de 1 023 en 1945 à 5 487 en 1956. L'Ecole Supérieure de l'Agriculture ne formait qu'un ou deux ingénieurs agronomes par an pour 75 Français. Les résultats étaient moins brillants dans le secondaire, 150 élèves musulmans en moyenne avant 1914, le nombre d'élèves musulmans est passé à 690 en 1927 et à 776 en 1930 (8,6% du total). A cela, il faut ajouter l'enseignement privé, les chiffres sont à peine plus élevés : 1

187 en 1935-1936 (8,3% du total) et 1 358 en 1939-1940 sur 18.129 (7,49%). L'accélération du plan de scolarisation de 1944 les porta de 1 800 en 1945 à 2 745 en 1949 sur 23 392 (11,68%) et 4 192 en 1951. A la rentrée de 1954, le secondaire enseignait 35 000 élèves environ dont 5 308 Musulmans et 952 Musulmanes (18,48% de l'ensemble). Les progrès auraient été beaucoup plus rapides si l'accès à l'enseignement secondaire n'avait pas été rendu plus difficile par le concours d'entrée en 6ème : en 1948, par exemple, 28,8% de jeunes musulmans qui se présentèrent furent reçus (243 sur 844) et 42,9% des jeunes européens (1 696 sur 3 812). L'âge de la scolarisation plus tardive des Algériens se révéla un handicap ; vu ce retard scolaire, les redoublements de classes notamment devenaient impossible. Les médersas franco - musulmanes officielles deviennent en 1944 des établissements secondaires comportant deux cycles. L'ancienne division supérieure de la médersa d'Alger fut érigée en 1946 au rang d'Institut d'Etudes Supérieures Islamiques, chargé de préparer des enseignants (moudarès) et des agents de culte. Les élèves et étudiants des medersas passèrent de 175 en 1936 à 289 en 1950. Lorsqu'elles furent transformées en 1951 en lycées franco - musulmans (2 à Alger, 1 à Constantine et 1 à Tlemcen) préparant au Baccalauréat, leurs effectifs atteignirent 430 élèves en 1953. En depuis de ce progrès, l'enseignement secondaire ne fournissait en moyenne qu'une centaine de bacheliers par an avant 1945 : on ne s'étonnera pas du petit nombre d'étudiants musulmans.

L'enseignement supérieur

Le nombre des étudiants musulmans de l'université d'Alger dérisoire avant 1914 (6 étudiants en 1884 sur un total de 585 en 1914), augmentera rapidement en apparence mais le pourcentage par rapport à l'ensemble des étudiants demeure faible jusqu'à la deuxième guerre mondiale. En 1920, ils étaient 47 pour l'ensemble des facultés, soit 3,4% des effectifs : dix ans plus tard en juillet 1930, le doyen de l'université dans son rapport annuel en dénombrait 92 sur 2 014 (4,5%) et en 1936, 94 sur 2 258 (4,16%). En 1938, il y aurait eu 112 Musulmans sur 2 211 (5%), en 1939, 94 sur 2 246 (4,18%). Des progrès plus spectaculaires furent accomplis de 1943 à 1952, décennie pendant laquelle le nombre des étudiants musulmans tripla de 114 à 442 (9,2%). A la rentrée scolaire de 1954, on comptait 528 étudiants (dont 51 étudiantes). Sur les 528 étudiants à l'université d'Alger, 179 sont inscrits en droit, 165 en lettres, 66 en médecine et seulement 118 en sciences. Les étudiants algériens s'orientent généralement vers des études conduisant exclusivement à des

professions libérales. Même les écoles supérieures techniques en Algérie sont pratiquement fermées aux Algériens: l'Ecole Nationale d'Agriculture, par exemple, comprend 120 étudiants en 1953, ils sont tous Européens et les trois écoles nationales supérieures (technique, commerce, industrie) comportent 355 étudiants en 1953 dont seulement 9 Algériens.

En général, le pourcentage des étudiants reçus restait faible. En droit, il était seulement 16% car seulement un tiers des inscrits affrontait l'examen ; de 1939 à 1949 par exemple, seuls 43 Musulmans ont terminé avec succès leurs études de médecine, et 34 celles de pharmacie. En 1942, le « Manifeste du peuple algérien » dénombrait 70 avocats, 41 médecins, 22 pharmaciens, 9 chirurgiens-dentistes, 3 ingénieurs, 10 professeurs de l'enseignement secondaire. Selon les statistiques de 1950, on ne comptait encore que 75 médecins musulmans (pour 1 400 médecins européens), 36 pharmaciens (pour 432), 11 chirurgiens-dentistes (pour 478). Il n'y avait alors plus que 83 professeurs dans le second degré (sur 890) et une centaine d'officiers. La pénurie d'ingénieurs était plus dramatique encore, 28 en 1954 dont 6 issus des grandes écoles. Toutefois, il faut dire qu'environ un dixième des 684 étudiants inscrits à l'université d'Alger durant l'année universitaire 1955-1956 rejoignent le maquis pendant les trois premiers mois de la grève des étudiants algériens. Le nombre des élèves du secondaire qui rejoignirent le maquis s'avérait considérablement plus élevé que celui des étudiants, ceci est dû à leur nombre supérieur: le nombre d'élèves de l'enseignement secondaire atteignait 6 260 dont 952 filles durant l'année 1954-1955. Par ailleurs, en 1950, le nombre d'étudiants algériens inscrits dans les universités métropolitaines, s'élevait à 553, soit 9,37% du total des étudiants originaires d'Algérie. Quant à la formation islamique, on recense 1 270 étudiants algériens qui fréquentaient les universités islamiques de la Zitouna, la Qarawiine et El-Azhar en 1954.

L'école en Algérie durant la révolution(1954-1962)

Ce qu'ils appelleront au début , le 1er novembre 1954, « les évènements d'Algérie », puis enfin plus tard « la guerre d'Algérie », pour les Algériens, cette guerre se nomme « Révolution » ou « Guerre d'Indépendance ». Elle est célébrée comme l'acte fondateur d'une nation recouvrant ses droits de souveraineté. Sur le terrain, la guerre de l'indépendance (1954-1962) n'arrêta nullement le « Plan de scolarisation de 1944 », bien que le rythme initialement envisagé ne fût plus en rapport avec celui de l'accroissement de la population scolarisable. L'accélération de la scolarisation souhaitée intervient dès la mise en application du « Plan de scolarisation accélérée » découlant du fameux « Plan

de Constantine » annoncé dans cette ville par le général de Gaulle après la fin de la IVème République, tel que définissait l'ordonnance du 20 août 1958.

Les dernières statistiques établies par le Rectorat de l'académie d'Alger datent de la rentrée scolaire 1959 - 1960. Elles traduisent bien l'accélération. Qu'on en juge par les tableaux suivants:

Catégories	Filles musulmanes			Garçons musulmans		
	1957	1959	Accroiss.	1957	1959	Accroiss.
Enseignement	115 215	233 231	102%	230 793	283 243	66%
Enseign.primaire	115 215	233 231	102%	230 793	283 243	66%
Einseign.Moyen Général	2 683	5 240	95,50%	8 950	13 576	51,50%
1 Enseign. Moyen	2 683	5 240	95,50%	8 950	13 576	51,50%
Technique et Prof	2 032	4 050	99,30%	4 313	7 249	61,10%

Source: S. Jouin et al., l'école en Algérie: 1830-1962 pp 69

(1) Sections classiques ; modernes et franco-musulmanes des lycées et collèges et cours complémentaires d'enseignement général. On constate que, dans l'enseignement primaire et dans les enseignements moyens, les effectifs féminins ont approximativement doublé en deux années seulement. Accroissement relatif beaucoup plus grand que les garçons, bien que pour eux aussi il soit considérable dans tous les ordres d'enseignement

Categorie	Filles musulmanes			Garçons musulmans		
	1957	1959	Accroiss.	1957	1959	Accroiss.
Enseignement	2 322	4 729	103,50%	8 315	11 544	38,70%
Enseign. 1er cycle	2 322	4 729	103,50%	8 315	11 544	38,70%
Enseign. 2eme cycle	361	516	35,10%	1 085	1 995	33,70%

On constate que le doublement des effectifs féminins musulmans, déjà signalé dans le 1er tableau, porte en réalité sur le 1er cycle d'enseignement moyen. Des accroissements aussi considérables dans le second cycle ne pourront apparaître qu'après un nombre d'années suffisant pour que l'expansion actuelle des classes du 1er cycle se transforment en classe de sortie.

Catégories	Filles musulmanes			Garçons musulmans		
	1957	1959	Accroiss.	1957	1959	Accroiss.
Enseignement	1 197	2 007	75,20%	4 613	5 634	22,10%
Classes de 1er cycle	1 197	2 007	75,20%	4 613	5 634	22,10%
Lycées et Collèges	1 125	2 629	133,70%	3 702	5 916	39,60%
Classes de C.C.E.G.	1 125	2 629	133,70%	3 702	5 916	39,60%

La comparaison de ces chiffres traduit l'efficacité particulière, comme moyen de promotion scolaire rapide, des cours complémentaires.

Effectifs étudiantes			Effectifs étudiants			Rapport du nombre d'étudiantes au nombre d'étudiants		
Musulmanes			Musulmans					
1954-1955	1957-1958	1959-1960	1954-1955	1957-1958	1959-1960	1954-1961	1957-1958	1959-1960
51	51	117	456	370	701	11,20%	13,80%	16,70%

Le nombre des étudiants musulmans des deux sexes est encore fortement amoindri par les anomalies résultant de la grève scolaire de l'année 1956- 1957, décrétée par le FLN (Front de Libération National). Mais si l'on compare les effectifs féminins et masculins en 1954-1955, dernière année normale, en 1957-1958 et en 1959-1960 on constate une amélioration progressive très nette de la proportion d'étudiantes par rapport à l'ensemble des étudiants musulmans.

Pour en revenir à l'enseignement primaire, et à en faire le bilan au moment de l'indépendance de l'Algérie en 1962, on peut constater que:

1. En deux ans, de 1957-1958 à 1959 - 1960 les effectifs des élèves musulmans étaient passés de 346 000 à 632 360 élèves, soit une progression de 79,8% est de 286 360 élèves, soit autant qu'en dix ans (1944-1954) du plan de scolarisation de 1944.
2. C'est surtout chez les filles que le bond fut le plus spectaculaire: de 115 215 à la rentrée de 1957 à 233 231 à celle de 1959, soit une progression de 102,5%, donc un doublement en deux ans alors qu'il avait fallu huit ans avec le plan antérieur pour doubler de 57 000 à 115 000 fillettes.
3. Il faut, à tous ces chiffres, ajouter les 70 864 enfants scolarisés dans les écoles de «pacification» dans lesquelles exerçaient 1283 instituteurs existant parmi les appelés du contingent militaire envoyés en Algérie, ainsi que les 10 000 élèves scolarisés depuis 1957 dans les « Centres sociaux éducatifs». Ces centres sociaux éducatifs étaient implantés dans les endroits où il n'y a pas d'école. Ces Centres ne doivent scolariser que les enfants dont l'âge est au - dessus de 10 ans et que l'école primaire ne pourra scolariser. Ils ne doivent pas s'intéresser à la scolarisation des enfants qui sont justifiables de l'école primaire.
4. Cela nous donne un total de 703 224 élèves musulmans pour 123 330 européens (64 165 garçons et 59 165 filles).

Quant aux «Centres sociaux éducatifs», ils ont été créés au sein de la direction générale de l'Education Nationale en Algérie par arrêté du 27 octobre 1955. Ils ont pour mission de créer et d'animer des Centres sociaux, urbains et ruraux.

Le Centre social a pour but de donner une éducation de base aux éléments masculins et féminins de la population qui n'ont pas bénéficié ou ne bénéficient pas de la scolarisation et de mettre à la disposition de ces populations des cadres spécialisés dans les différents techniques de l'éducation et spécialement de l'éducation agricole. L'ordonnance du 20 août 1958 définit un programme considérable de création de centres: trente par an pendant la période 1958 à 1960, soixante par an pour celle de 1960 à 1962? cent vingt par an de 1962 à 1966, soit au total 660 centres à édifier en huit ans (tableau ci - dessous).

Année scolaire	1958-1959	1959-1960	1960-1961	1961-1962	1962-1963	1963-1964	1964-1965	1965-1966
Centres sociaux à créer	30	30	60	60	120	120	120	120

Selon une étude parue en 1967, 117 Centres sociaux éducatifs auraient été intégrés aux Centres d'éducation populaire créés après l'indépendance et leur appellation à l'origine « Centre sociaux éducatifs» a cessé d'exister en 1962. Si l'on considère qu'un centre peut toucher 2 000 à 3 000 personnes, l'action socio-éducative du service aurait pu théoriquement concerner 200 000 à 300 000 personnes dans toute l'Algérie. Encore faut-il tenir compte de la durée de l'action des centres qui minimise considérablement ces chiffres: « lorsque les centres sociaux ont cessé de fonctionner, le plus ancien avait six ans d'âge, trente cinq d'entre eux, quatre ans, un tiers des installations n'avait fonctionné que deux ans et l'autre tiers était en train d'ouvrir» (Naoui Hasni, bulletin CSE no 18, 1961).

S'il s'avère impossible d'évaluer l'impact matériel et humain de l'œuvre accomplie en Algérie par les Centres sociaux éducatifs au cours de leur brève existence, ils ont su construire des lieux éducatifs ouverts à tous, que chacun pouvait fréquenter sans risque de se compromettre aux yeux de quiconque. La libre adhésion des populations aux activités des centres, grâce au dévouement et à la foi des personnels, ne résultait pas tellement du constat des résultats tangibles de leur action socio-éducative, mais des manifestations concrètes, dans leurs comportements quotidiens, des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de l'autre qui les animaient. C'est pour avoir œuvré dans ce sens que furent froidement assassinés par l'OAS, la veille du cessez-le-feu qui mettait fin à un épisode sanglant de l'histoire de l'Algérie, dix responsables de l'équipe dirigeante du service : Robert Eymard, Marcel Basset, Mouloud Feraoun, Ali Hammoutène, Max Marchand et Salah Ould Aoudia.

L'Ecole de l'Algérie indépendante.

Tout d'abord, l'Algérie indépendante se trouve prise avec les diverses réalités d'un développement séculaire engendré par sept siècles de décadence et 132 ans de colonisation française. L'Algérie hérite d'un taux très élevé d'analphabétisme, estimé en 1954 à 86,3% de la population totale. L'éducation demeure un privilège ; plus de 80% des enfants scolarisables (6 à 15 ans) ne fréquentent pas l'école avant 1962. A cet effet, dès l'indépendance en 1962, des réformes sont mises en place. Il ne saurait donc être question d'en faire ici un bilan exhaustif, tout au plus, retrouvera-t-on les points saillants qui intéressent notre propos. Les objectifs du futur système éducatif algérien ont été définis lors de la première réunion du 15 décembre 1962 comme suit:

- Algérianisation graduelle du corps enseignant
- Arabisation progressive
- Unification du système éducatif
- Orientation scientifique et technique de l'enseignement
- Démocratisation de l'instruction publique

Les pressions exercées sur l'école par l'arrivée des enfants d'âge scolaire n'ont permis que quelques réformes partielles, de caractères empiriques tendant à réduire les distorsions les plus flagrantes entre les objectifs énoncés et le système scolaire. L'appareil scolaire laissé par les Français n'a pu accueillir que 777 636 élèves au niveau du primaire en 1962-1963, dont 282 842 filles, soit un taux de scolarisation de 36,7%. Au secondaire, le nombre d'élèves totalise 19 500. La proportion des filles dans ces deux cycles n'était que de 27,87% des effectifs inscrits. Le total global de la population scolarisée s'élève à la rentrée de 1962 à 777 636 enfants (tableau 6). Il s'agit d'un pas important dans la bonne direction.

Tableau 6: Evolution des effectifs en élèves
de l'enseignement élémentaire public répartis par sexe

Année scolaire	Garçons	Filles	Total
1962-1963	494 794	282 842	777 636
1963-1964	650 564	398 871	1 039 435
1964-1965	827 551	463 130	1 215 037
1965-1966	751 907	504 552	1 332 203
1966-1967	857 242	513 115	1 370 357

1970-1971	700 924	1 851 416	2 552 340
1971-1972	1 306 575	711 516	2 018 091
1972-1973	1 351 862	855 031	2 206 893
1973-1974	1 448 201	928 143	2 376 344
1974-1975	1 514 615	984 991	2 499 606
1975-1976	1 589 686	1 051 760	2 644 446
1976-1977	1 663 885	1 128 159	2 782 044

Source: Ministère de l'Education, Op cit idem, p.8 cité par M. Bennoune: Education, Culture et Développement en Algérie, 2000, p.223

Il faut noter, aussi, que dès l'accession de l'Algérie à l'indépendance en 1962, près de 18 000 instituteurs français ont quitté le pays. Pour assurer la rentrée scolaire de 1962-63, les autorités algériennes ont recruté 19 908 enseignants pour l'enseignement primaire seulement, dont 7 102 étrangers francophones. Les arabophones représentent un effectif de 3 452, dont 110 étrangers (tableau 7).

Du tableau 6 , nous constatons que de 1962-63 à 1965-66, le nombre d'enfants scolarisés dans le cycle primaire à presque doublé, passant de 777 632 à 1 332 203 et dans le moyen et le secondaire, le nombre est passé à 125 110.

Tableau 7: Evolution des effectifs en enseignants répartis selon la nationalité (Cycle primaire)

Année scolaire	Algériens	Etrangers	Total
1962-1963	12 806	7 102	19 908
1963-1964	16 778	9 804	26 582
1964-1965	17 108	9 861	26 969
1965-1966	22 173	8 499	30 672
1966-1967	24 469	6 197	30 666

Source: ONS Alger

En matière d'encadrement de l'enseignement, on assiste là aussi à une augmentation sensible des effectifs des enseignants. Leur nombre a presque doublé aussi bien dans le cycle primaire que secondaire entre 1962 et 1966 (tableau 8).

Tableau 8: Evolution des effectifs en enseignants dans les établissements d'enseignement (**Moyen et Secondaire**).

Année scolaire	Algériens	Etrangers	Total
1962-1963	1769	1935	3 704
1963-1964	2 063	2 457	4 520
1964-1965	1846	2 325	4171
1965-1966	1319	4 248	5 567
1966-1967	3 337	3 926	7 303

Source: Ministère de l'Education, Op cit idem, P.18

Dans ce domaine, le début des années de l'indépendance, la période qui s'inscrit entre 1962 et 1966, est caractérisée par la récupération du système scolaire laissé par les Français et par les tentatives de modification en vue d'adapter le système aux nouvelles conditions. Des cours de langue arabe sont introduits dans les cycles primaire et secondaire ainsi que des cours d'éducation islamique en remplacement des cours d'éducation morale et civique. Mais l'effort le plus remarquable en matière d'éducation est celui de la démocratisation de l'enseignement. Durant cette période d'extension du système scolaire, l'aspect quantitatif l'a emporté sur l'aspect qualitatif.

Entre 1966 et 1987, les enfants scolarisés ont considérablement augmenté, le nombre a été multiplié par 3.3 dans l'enseignement fondamental (les neuf premières années d'enseignement). La population scolarisée passe de 1.6 millions en 1966 à 5.3 millions en 1987 pendant que la population totale était multipliée par 1.9. L'effort de scolarisation a donc été très intense et s'est traduit par un accroissement du taux net, qui est passé de 47% à près de 80% en deux décennies (tableau 9).

Tableau 9: Evolution du taux net de scolarisation (6-15ans), 1966-1987

	1966	1977	1987
Ensemble	47,2	70,4	79,9
Dont: Garçons	56,8	80,8	87,7
Filles	36,9	59,6	71,6

Source: Ministère de l'Education Nationale, Alger

Ces résultats attestent le développement très sensible de la scolarisation qui, est l'effet de la politique de généralisation de l'éducation qui rend l'enseignement obligatoire et garanti pour tous les enfants âgés de 6 à 15 ans à partir de 1976. L'Etat a consacré à l'éducation de 20% à 26% de ses budgets de fonctionnement et de 10% à 20% de ses budgets d'équipement. Cet effort représente 5% à 6% du produit national brut du pays. Le taux de scolarisation est passé de 70% en 1977 à 79,9% en 1987 (tableau..) tandis que L'analphabétisme a reculé en 1987 à 43,6% comparativement au 61% de 1977 (tableau 10).

Tableau 10 : Evolution du taux d'analphabétisme (1966-1987)

	1966	1977	1987
Population âgée de 10 ans et plus (%)	74,6	61	43,6
Dont: Hommes	62,3	46,6	30,8
Femmes	85,4	72,6	56,7

Source: Office National des Statistiques, Alger

En matière de réformes institutionnelles, la commission de la réforme du système éducatif présidée par le professeur Benzaghrou, entamée en 2003, a touché un certain nombre de contenus pédagogiques. En général, les objectifs de la réforme de cette commission visent l'adaptation des structures, des méthodes et du fonctionnement du système éducatif algérien aux exigences du 21e siècle. Elle a tenté notamment

- . de revaloriser les disciplines structurantes de la personnalité nationale (langue arabe, langue amazighe, l'histoire et l'éducation civique)
- . de renforcer la dimension scientifique et technique ;
- . de développer l'enseignement des langues étrangères introduites de façon plus précoce au primaire et au cycle moyen ;
- . de réhabiliter l'éducation physique et sportive.

Dans son volet encadrement, la réforme vise à l'amélioration du niveau de qualification des enseignants avec la mise en application du système de formation initiale des enseignants. Cette formation est désormais de niveau universitaire spécialisée par cycle d'enseignement.

Tableau 11: Enseignement primaire et moyen

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Enseign.Primaire	4 078 854	3 931 874	3 247 258	3 307 910
Dont: Filles en %	47,23	47,31	47,29	47,28
Enseign.Moyen	2 443 177	2 595 748	3 158 117	3 052 523
Dont: Filles en %	49,77	49,33	48,73	48,74
Total	6 522 131	6 527 622	6 405 375	6 360 433
Dont: Filles en %	48,18	48,11	48	47,98

Source: ONSAlger

Cela dit, l'enseignement primaire est d'une durée de cinq ans, l'âge d'admission à l'école primaire est fixé à six ans révolus. La fin de scolarité dans l'enseignement primaire est sanctionnée par un examen final ouvrant droit à la délivrance d'une attestation de succès. L'enseignement moyen est d'une durée de quatre ans, à la fin de la scolarité dans l'enseignement moyen et après un examen final ouvrant droit à l'obtention d'un diplôme appelé « brevet d'enseignement moyen », l'élève est admis automatiquement en 1^{er} année secondaire général ou technologique ou bien vers la formation et l'enseignement professionnels. A titre d'exemple, en 2008, l'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement moyen est de 2 595 748 (tableau 11), reçus dans 4 272 collèges, alors que l'encadrement dans l'enseignement moyen était assuré par 116.285 enseignants. La rentrée scolaire de 2011- 2012 a enregistré une hausse significative dans l'enseignement fondamental avec un effectif global de 8 239 000 élèves et 406 285 enseignants, avec un taux de scolarisation des enfants âgés de six ans atteignant 98.16% en 2010 alors qu'il ne dépassait guère les 43% en 1965. Les moins de 2% restant concerne généralement des régions enclavées où les parents continuent à refuser la scolarisation de leurs filles. Ainsi le nombre des enfants scolarisé a décuplé depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962 (tableau 11). Le taux de réussite à l'examen de fin de cycle primaire est passé de 79% en 2011 à 84%, tandis que le taux de réussite au brevet d'enseignement moyen (BEM) a atteint 72% en 2012 contre 70,35% en 2011, 58,68% en 2009 et 44% en 2007.

L'enseignement secondaire est d'une durée de trois ans, comprenant l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique. Il

est dispensé dans des lycées, organisé en tronc communs en première année et en filières à compter de la deuxième année. La fin de scolarité est sanctionnée par le baccalauréat de l'enseignement secondaire, et par le baccalauréat de technicien pour les filières de l'enseignement technique (électronique, chimie, mécanique etc.). L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire est 1 171 180 en 2010 (tableau 12), dont 58,25% de filles et 141 200 enseignants alors qu'il n'était que 59.964 enseignants en 2003. Le taux de réussite à l'examen du baccalauréat en 2012 est de 58,84% avec 230 989 candidats admis, dont 151 021 filles admises, soit un taux de réussite de 65,38% pour les filles sur l'ensemble des candidats inscrits à l'examen de juin 2012 qui était de 392 540 et 79 968 admis parmi les garçons, soit 34,62%.

Tableau 12: Enseignement secondaire

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Elèves inscrits	1 035 863	974 748	974 736	1 171 180
Dont: Filles en %	57,57	58,56	57,94	58,25

Source: ONS Alger

Le secteur de l'éducation continue de bénéficier d'une haute priorité dans les programmes des différents gouvernements. Au plan des infrastructures, le nombre d'écoles primaires est passé de 17 357 au cours de l'année scolaire 2006-2007 à 17 680 en 2009-2010, durant la même période, le nombre de collèges d'enseignement (CEM) est passé de 4 104 à 4 784 et le nombre de lycées de 1 116 à 1 745. Entre 2006 et 2010, le nombre d'enseignants dans les trois paliers (primaire, moyen et secondaire) est passé de 345 746 à 351 145 dont 194 587 femmes.

L'enseignement supérieur a connu en Algérie une évolution quantitative considérable depuis l'indépendance du pays. Le nombre d'étudiants en graduation est passé de 2 275 en 1962 à 221 000 en 1990. Depuis l'année 1990, ce nombre a presque quintuplé pour atteindre en 2009-2010 le chiffre de 1 034 313 étudiants (tableau 13). Cette situation découle de l'augmentation sans précédent du nombre de lauréats au baccalauréat depuis 2006-2007. Selon les estimation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS), le nombre d'étudiants pourrait atteindre les 2 000 000 à l'horizon 2015. Dans le même contexte, le nombre de diplômés qui était de 121 905 diplômés durant l'année universitaire 2006-2007, a lui

aussi augmenté, pour passer à 150 014 nouveaux diplômés en 2008-2009 (tableau 13).

Tableau 13: Enseignement Supérieur Etudiants inscrits et diplômés

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Inscrits en graduation	820 664	952 067	1 048 899	1 034 313
Inscrits en post-graduation	43 458	48 764	54 924	58 945
Total	864 122	1 000 831	1 103 823	1 093 258
Diplômés graduation MESRS	121 905	146 889	150 014	_____

Source: Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique (MESRS) Alger

Durant la même période, le nombre d'enseignants universitaires est passé de 29 927 à 38 646 enseignants de différents grades (Krim et Sadeg, 2009).

Durant les dernières années, le réseau des structures d'œuvres universitaires a également connu une expansion considérable. En effet, le nombre de résidences universitaires est passé à 209 en 2006-2007. Elles accueillent plus de 50% des étudiants inscrits en graduation et post-graduation. L'Algérie dispose en 2010 d'un réseau d'infrastructures universitaires très dense qui compte 71 établissements universitaires répartis sur 41 wilayas. En plus des infrastructures, des programmes d'aide et de soutien aux étudiants sont mis en œuvre. C'est ainsi que 86% des étudiants inscrits bénéficient de bourses nationales, et 60% d'hébergement en plus de la restauration pour l'ensemble des étudiants. L'Office national des œuvres universitaires (ONOU), créé en 1995, gère les aides de l'Etat en direction des étudiants. Le budget alloué au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représente environ 8% du budget de fonctionnement de l'Etat et 2% du produit national brute (PIB). Sans compter les trois millions d'élèves nécessiteux qui bénéficient gratuitement chaque année scolaire des livres et du matériel scolaire nécessaires (Krim et Sadeg, 2009).

A partir de 2004, le système MLD (licence, master, doctorat) a été introduit dans les universités algériennes. Ces formations LMD ont été ouvertes dans plus de 50 établissements, dans 16 spécialités différentes comportant 1185 licences académiques ou professionnelles et 430 masters, divisé comme suit:

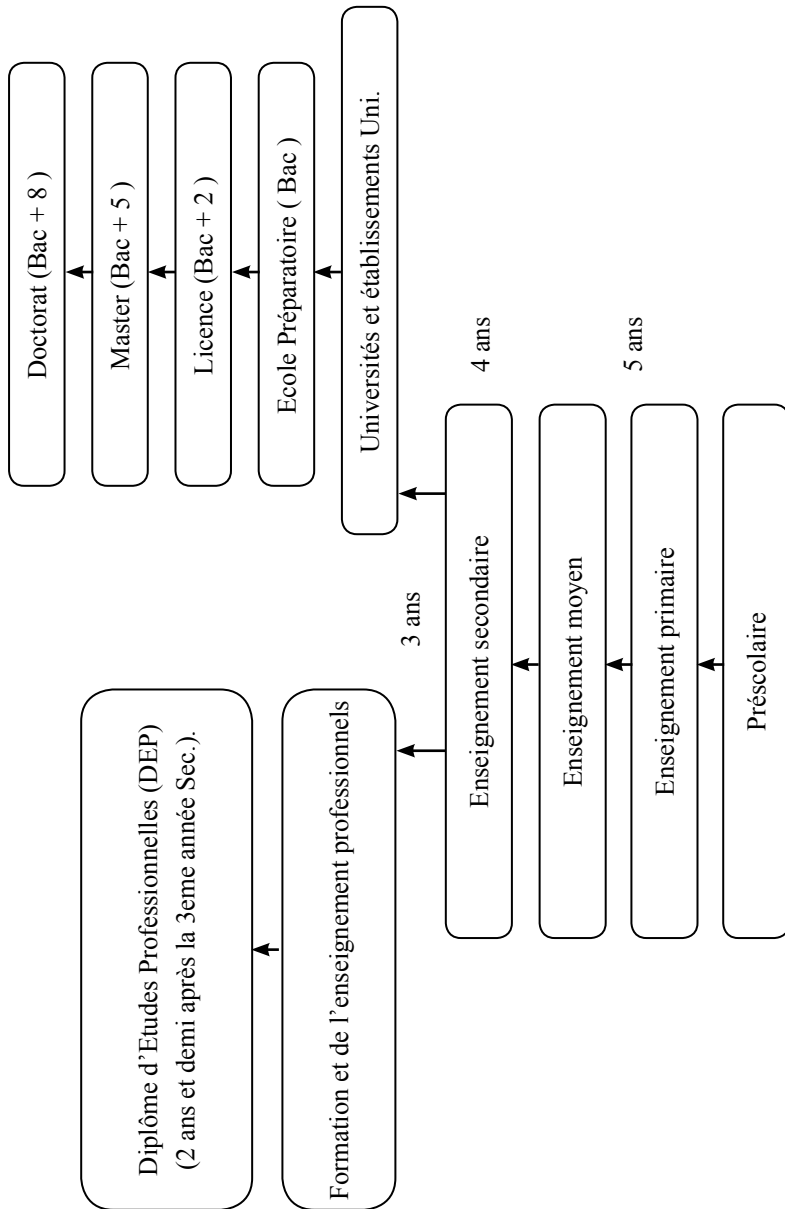
- . Bac + 3- Cycle L (Licence) en 3 années d'études ;
- . Bac + 5- Cycle M (Master) en 2 années d'études après la licence (Master professionnel / Master recherche).
- . Bac + 8- Cycle D (Doctorat) en 3 années d'études après le master.

Après les études doctorales, les chercheurs peuvent poursuivre leurs recherches en entamant un post-doctorat. Par ailleurs, dix écoles préparatoires et vingt-et-une écoles supérieures ont été sélectionnées pour mettre en œuvre des pôles d'excellence (Grandes Ecoles). Ces écoles préparatoires ont pour but de former et d'encadrer les meilleurs bacheliers. Durant deux ans, une formation de qualité leur est assurée pour les préparer au concours d'entrée aux Grandes Ecoles.

Quant à la formation et l'enseignement professionnels, il permet à certains élèves de poursuivre leurs parcours après avoir terminé l'enseignement secondaire. Ainsi, en 2008, on recense 1035 établissements professionnels accueillant 645 000 élèves en plus de la mobilisation de 282 sections détachées en milieu rural. La formation professionnelle relève du secteur public même si la présence du secteur privé est non-négligeable.

Le système éducatif algérien est divisé en plusieurs niveaux : fondamental (primaire et moyen), secondaire, professionnel et enfin l'enseignement supérieur (schéma ci-dessous). La gestion des niveaux primaire, moyen et secondaire est assurée par le Ministère de l'Education Nationale (MEN), le niveau professionnel est confié au Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels (MFEP) et enfin la gestion de l'enseignement supérieur est confiée au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Il faut prendre également en compte la formation continue qui est assurée par l'Université de la formation continue.

Le cheminement scolaire



Conclusion :

Cependant, ce gigantesque effort d'investissement dans les infrastructures scolaires et universitaires ne doit pas masquer ni la faible qualité de l'encadrement pédagogique ni les méthodes de gestion archaïques dans les différents paliers du système éducatif. En raison des carences du système éducatif algérien, sur les 100 élèves qui sont admis en première année du primaire, beaucoup n'arrivent pas à franchir les portes des établissements de l'enseignement supérieur. Depuis quelques années, l'université algérienne est en crise. Ceci a provoqué le départ d'innombrables professeurs, chercheurs de qualité et la marginalisation de ceux qui sont restés. Avec une telle politique, on comprendra que le système éducatif algérien au début du 21^e siècle apparaisse à la conscience sociale comme un système fragmenté, dépourvu de coordination et sous développé.

Notre but, en présentant ce numéro spécial de la revue, est de partager avec vous la synthèse de ce long cheminement. S'il contribue à nous convaincre tous que l'éducation est suffisamment importante pour que la précipitation et l'improvisation laissent place à la réflexion ainsi qu'à la résolution méthodologique et progressive des problèmes, nous n'aurons pas perdu notre temps.

Bibliographie:

1. Ansky, M. (1950), « Les Juifs d'Algérie » ed. du Centre.
2. Ageron, C.R. (1968), « Les musulmans algériens et la France (1871-1919) », Paris, Presses universitaires de France.
3. Bennoune, M. (2000), « Education, Culture et Développement en Algérie: Bilan et perspectives du Système Educatif » ENAG, Alger.
4. Camus, A. Actuelles III, « Chroniques algériennes 1939-1958 », Gallimard, Paris.
5. Colonna, F. (1975), « Instituteurs algériens 1883-1939 », Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
6. Collot, C. (1987), « Les Instituteurs de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962) » CNRS, Paris, OPU, Alger.
7. Daumas, G. (1853), « Mœurs et coutumes de l'Algérie », Hachette éditions.
8. Djebbar, A. (), « Le système éducatif algérien miroir d'une société en crise et en mutation. »
9. Emerit, M. (1951), « L'Algérie à l'époque d'Abd-el-kader », Larose, Paris.
10. Gautier, M. (..) Professeur à la Faculté d'Alger, Cahier du Centenaire n° 3
11. Genty de Bussy, M.P. (...) « De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité, » Alger, 1833-1834, 2 vol.
12. Guedj, E. G. (2003), « L'enseignement indigène en Algérie au cours de la colonisation 1932-1962 », Article Janvier 2003.
13. Gallot, J. (1991), « Réussir l'école, démocratiser la réussite », ed. Sociales, Paris 1991, p.68.
14. Ibn Khaldoun, (1965), « La Mouqqadima » Hachette, Alger, p ; 148.
15. Jouin, S. et all, (2001), « L'Ecole en Algérie: 1830-1962 », Ed. Publisud, Paris.
16. Kateb, K. (2005), « Ecole, population et société en Algérie », L'Harmattan, Paris.
17. Krim, N. et Sadeg, M. (2009), « La stratégie nationale de l'Algérie de 1830 à 2008 », Ed ; Presses HEC Montréal.
18. Lacheraf, M. (1963), « L'avenir de la culture algérienne » in: « Les temps modernes », n°209, Oct

19. Lacheraf, M. (1965), « Algérie, Nation et Société », ed ; Maespers, Paris.
20. Ministère de l'Education Nationale (MEN), Alger, Site Officiel/
21. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). Alger, Site Officiel.
22. Perville, G. (1984), « Les étudiants Algériens de l'Université Française: 1880-1962 », ed. du CNRS, Paris, 1984, p.16
23. Revue africaine, (1901), « Sur l'Education des enfants » par M. Bencheneb, RF. n°45, 1901.
24. Revue africaine, (1933), « Les études arabes en Algérie », par M.H. Masse RF. n°74, 1933.
25. Rozet, C. A. (1833), « Voyage dans la Régence d'Alger », Arthus Bertrand, Paris.
26. Turin, y. (1971), « affrontements culturels dans l'Algérie coloniale, écoles, médecines, religions, 1830-1880.